

RAPPORT ANNUEL
2012-2013

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre de la Culture et des Communications	2
Mission de Télé-Québec	3
Composition du conseil d'administration	4
Organigramme	5
Rapport de la présidente-directrice générale	6
Plans d'action et politiques	17
Grilles horaires	24
Prix remportés	26
Renseignements sur le conseil d'administration	30
Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société	37
États financiers	39
Rapport de la direction	40
Rapport de l'auditeur indépendant	41
Résultats et déficit cumulé	43
État de la situation financière	44
État de la variation de la dette nette	45
Flux de trésorerie	46
Notes complémentaires	47
Annexes	61
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec	62
Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec	68

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A
1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 du chapitre S-12.01 des *Lois refondues du Québec*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités de la Société de télédiffusion du Québec 2012-2013 ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 août 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil d'administration,



Jean Lamarre

MISSION DE TÉLÉ-QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec – identifiée dans ce rapport sous les noms de Télé-Québec ou de la Société – a pour objet d’exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d’assurer, par tout mode de diffusion, l’accessibilité de ses produits au public.

La Société peut en outre exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d’accompagnement.

Ses activités ont particulièrement pour but :

- de développer le goût du savoir, d’éveiller la curiosité, d’ouvrir de nouveaux horizons, de susciter la réflexion et d’entraîner les téléspectateurs sur le chemin de la découverte ;
- de favoriser l’acquisition de connaissances par la présentation d’émissions éducatives et attrayantes, souvent soutenues par des ressources et documents tels que DVD, livres et sites Web ;
- de promouvoir la vie artistique et culturelle, d’en être le porte-étendard et d’encourager les artistes et artisans dans leurs multiples réalisations ;
- de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications, à la suite de consultations auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au 31 août 2013, les membres du conseil d'administration étaient les suivants.

M. Jean Lamarre

Président du conseil et
du comité exécutif

Président

Lamarre Consultants
Montréal

M^{me} Michèle Fortin

Membre du comité exécutif

Présidente-directrice
générale

Société de télédiffusion
du Québec
Saint-Lambert

M^{me} Isabel Brochu

Membre du comité des
ressources humaines

Consultante en
développement des
territoires et professionnelle
de la recherche
La Baie

M^{me} Francine Cléroux

Présidente du comité de
gouvernance et d'éthique,
membre du comité exécutif

Présidente-directrice
générale
Fondation du cancer
du sein du Québec
Sainte-Anne-des-Lacs

M^{me} Louise Dandurand

Vice-présidente du conseil
et du comité exécutif,
présidente du comité des
ressources humaines

Présidente

Acfas
Montréal

M. Alexis Deschênes

Membre du comité d'audit

Avocat

Direction du contentieux
du ministère de la Justice
du Québec
Québec

M. Stéphane Éthier

Membre du comité des
ressources humaines

Consultant en gestion
et chargé de cours en
management
HEC Montréal
Montréal

M^{me} Sylvie Jacques

Membre du comité d'audit

Directrice Investissements
Fonds d'investissement
de la culture et des
communications
Montréal

M^{me} Louise Martel, FCPA, FCA, CA-Auditeur

Présidente du comité
d'audit et membre du
comité exécutif

Professeure titulaire et
directrice du Service
de l'enseignement des
sciences comptables
HEC Montréal
Montréal

M^{me} Dominique Payette

Membre du comité de
gouvernance et d'éthique

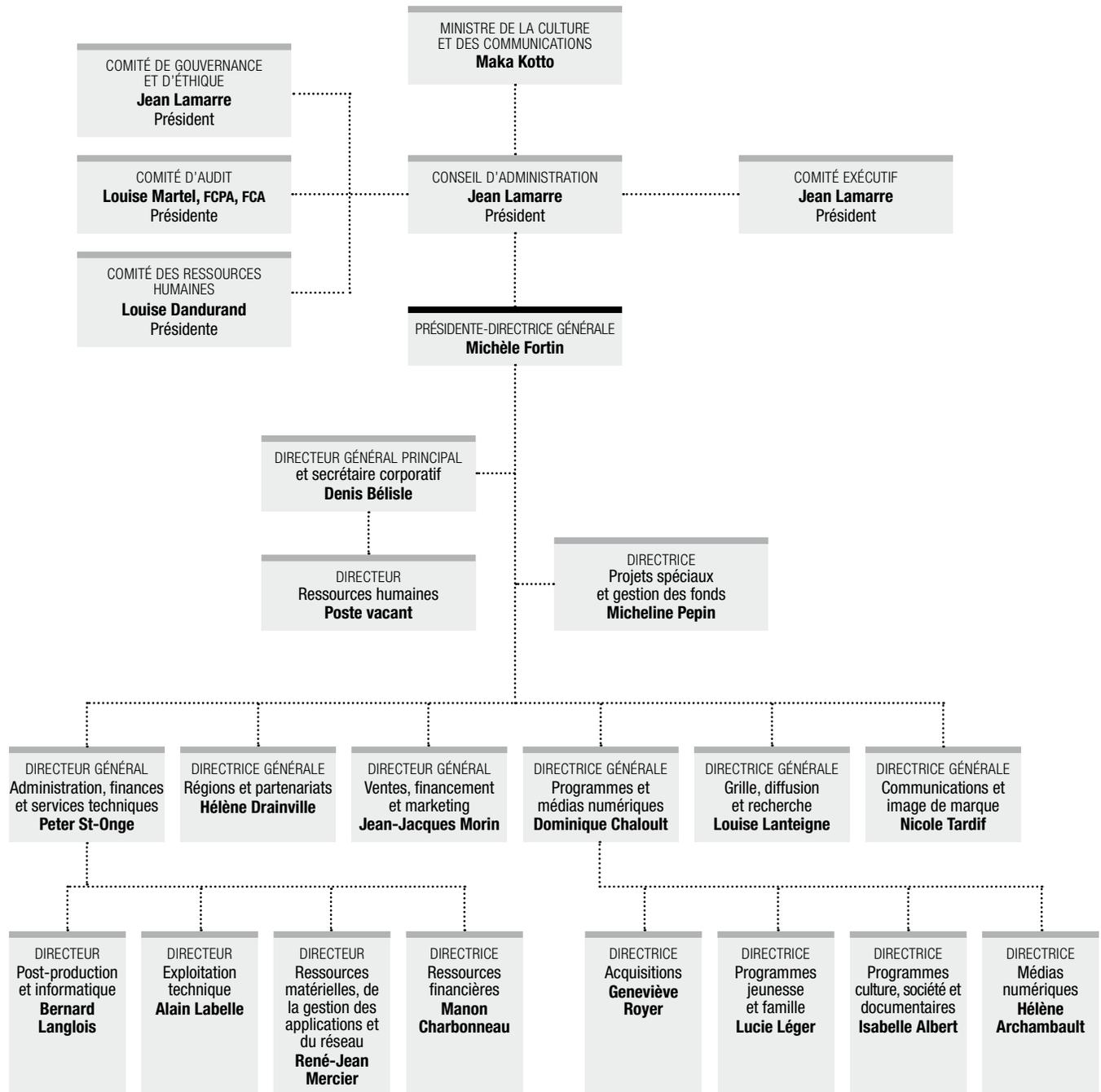
Professeure agrégée,
Département d'information
et de communication,
Université Laval
Lac-Delage

M^{me} Lorraine Pintal

Membre du comité de
gouvernance et d'éthique

Directrice artistique
et générale
Théâtre du Nouveau Monde
Montréal

ORGANIGRAMME AU 31 AOÛT 2013



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



APERÇU GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2012-2013

Au cours de l'année 2012-2013, Télé-Québec a continué d'orienter ses actions en fonction des cinq enjeux majeurs définis par le conseil d'administration dans son plan stratégique 2012-2015. Le présent rapport rend compte des réalisations liées à ces grands enjeux, qui sont :

- la pertinence d'une télévision éducative et culturelle de qualité dans l'univers médiatique québécois ;
- l'importance et la diversité croissante des médias numériques ;
- l'évolution du modèle d'affaires des institutions publiques ;
- l'actualisation de l'organisation en fonction de sa vision et de ses orientations stratégiques ;
- le financement nécessaire pour assurer la pérennité et le développement de Télé-Québec.

PREMIER ENJEU

LA PERTINENCE D'UNE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE DE QUALITÉ DANS L'UNIVERS MÉDIATIQUE QUÉBÉCOIS

Leadership jeunesse

Après une première saison de *1, 2, 3... Géant*, pendant laquelle ils ont fait la connaissance de personnages colorés, les jeunes curieux et curieuses ont continué de tisser des liens privilégiés avec les figures paternelles (Jean-Jean et M. Ding Dong) et maternelle (Mosa) de cette série spécialement conçue pour eux. L'émission, axée sur l'acquisition de l'autonomie et de compétences d'autorégulation, met en valeur l'apprentissage de bons comportements. Les coûts de production de la deuxième saison ont été partagés entre Télé-Québec, la Télévision éducative ontarienne de langue française (TFO) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que les organismes Avenir d'enfants et Québec en forme ont également contribué au financement de la série. Cette entente de financement sur trois ans se terminera en 2013-2014. La série a été diffusée sur les ondes de Télé-Québec et de TFO. Destinée à un public légèrement plus âgé, la très populaire série *Toc toc toc* – produite en partenariat avec la Société Radio-Canada – était également de retour sur nos ondes avec une nouvelle saison pleine de jeux et de découvertes.

En janvier 2013, une toute nouvelle émission destinée aux jeunes de 6 à 8 ans a pris la relève de *Kaboum* à la suite d'une campagne de promotion qui s'est déroulée en ondes et en ligne. En plus de cultiver l'intérêt des jeunes pour la science et l'innovation, la série *Les Argonautes* offre aux enfants des modèles positifs et des outils pour affronter l'inconnu et s'adapter aux changements. La série a connu un vif succès. En effet, dès le printemps, l'émission était la plus populaire auprès des enfants de 2 à 11 ans, et la suite de ces aventures spatiales, à l'hiver 2014, est attendue impatiemment depuis la fin de la

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

première saison. Autre nouveauté de l'hiver 2013: *Dis-moi tout*. Cette émission au concept québécois rafraîchissant et animée par France Beaudoin a tendu le micro à des élèves du primaire au cours de rencontres avec des personnalités provenant de divers horizons. *Dis-moi tout* a réussi à réunir toute la famille devant la télévision, les mercredis soir ainsi que les samedis soir, jour de rediffusion. Nous avons également présenté la troisième et dernière saison de *Juliette en direct*, une websérie qui a été couronnée Immortelle, au gala des Gémeaux 2013, dans la catégorie Meilleure émission ou série originale produite pour les nouveaux médias : jeunesse.

La popularité de notre programmation jeunesse pendant les Fêtes ne se dément pas : en 2012-2013, les films de *Ciné-cadeau*, qui fêtait son 30^e anniversaire, ont attiré les familles entières. Véritable classique, *Les douze travaux d'Astérix* a retenu l'attention de 624 000 téléspectateurs lors de la première fin de semaine de diffusion ; le meilleur résultat de *Ciné-cadeau* des trois dernières périodes des Fêtes. Quatre autres *Astérix* ont aussi fait partie du groupe des 10 émissions de Télé-Québec les plus regardées durant cette période prisée par nos téléspectateurs.

Au printemps 2013, nous avons fait l'annonce de *Subito texto*, une nouvelle série jeunesse pour les jeunes de 9 à 12 ans qui remplacera *Tactik* en janvier 2014. La série sera diffusée en partenariat avec TFO. *Tactik* demeure par ailleurs très populaire auprès des jeunes. Pour souligner sa sixième et dernière saison, en ondes à l'automne 2013, nous avons fait appel à ses admirateurs de partout au Québec, à l'occasion d'un concours qui, en deux semaines, au printemps dernier, a suscité un véritable engouement avec près de 2 000 inscriptions. Nous sommes convaincus que *Subito texto* rejoindra les jeunes tout autant que *Tactik*.

Depuis maintenant quatre étés, la tournée *Télé-Québec sur la route* offre des spectacles mettant en vedette les personnages et animateurs de ses émissions et séries les plus populaires. En 2013, parce que la proximité avec son public est importante, et au vu du succès toujours plus grand de ces sorties, Télé-Québec a repris la route des festivals et événements à caractère familial pour y présenter des spectacles ludiques et interactifs qui reflètent sa vocation éducative et culturelle. Les séries *1, 2, 3... Géant*, *Toc toc toc* et *Les Argonautes*, ainsi que l'émission scientifique pour toute la famille *Génial!* ont pris part à l'aventure. Avant, pendant et entre les spectacles, un kiosque Télé-Québec situé près de la scène a assuré la distribution gratuite de cadeaux dérivés de nos émissions jeunesse (7 500 sacs ont ainsi été distribués à l'été 2013, soit près de 40 000 objets promotionnels). Cette année, un journaliste mobile a réalisé sur chacune de nos sorties des capsules vidéo à partir desquelles notre équipe de création a produit des autopromotions diffusées à l'antenne et sur le Web. *Télé-Québec sur la route* a visité le Centre-du-Québec, la Mauricie, la Montérégie, les régions de Montréal et de Laval, ainsi que l'Outaouais.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une programmation pour adultes elle aussi dynamique

La programmation 2012-2013 a été marquée par de nombreux anniversaires parmi nos valeurs sûres. *Voir* a célébré sa 100^e émission en compagnie de certains des artistes les plus marquants des quatre années de sa diffusion, puis *Belle et Bum* a souligné ses 10 ans en ondes avec la publication d'un livre souvenir regroupant plus de 300 photos et donnant la parole aux artistes et artisans de l'émission. *Une pilule, une petite granule* fêtait quant à elle sa 200^e émission.

Trois nouveaux magazines ont fait leur apparition sur nos ondes à l'hiver 2013. Fidèle à sa manière de faire, l'Autre Télé y a traité de sujets souvent délaissés par les autres chaînes. Ainsi, *Déficit zéro*, animé par le chroniqueur et conseiller économique René Vézina, a abordé le délicat sujet des finances personnelles en allant à la rencontre de personnes souhaitant améliorer leur qualité de vie et en les accompagnant dans le processus de résolution d'un problème financier. Avec *Un chef à la cabane*, notre public a fait une incursion dans l'univers étonnant du coloré chef Martin Picard, qui nous invitait à découvrir le travail fait à sa cabane à sucre de Saint-Benoît de Mirabel. Le magazine *Les verts contre-attaquent* a traité d'environnement à sa manière unique, à la fois informative et rigoureuse. Les deux animateurs ont relevé chaque semaine un défi accessible à tous et inspiré des grands enjeux environnementaux comme l'énergie, le transport, l'alimentation, la santé et la consommation.

Nous avons également proposé plusieurs documentaires de grande qualité qui scrutaient à la loupe des enjeux de société actuels ou présentaient des réalités artistiques uniques au Québec en retraçant, entre autres, le parcours inspirant de véritables monuments : Denise Filiatrault (*Filiatrault*), Paul Buissonneau (*Un p'tit dernier pour la route*) et la famille Daraïche (*La famille Daraïche, du western au country*),

et d'artistes comme Dave St-Pierre (*Over My Dead Body*). D'autres documentaires posaient un regard sur l'expérience fascinante de femmes et de mères totalement dédiées à leur art (*Crée-moi, crée-moi pas*); sur la dure réalité des toxicomanes à Québec (*Pas de piquerie dans mon quartier*); sur l'aliénation parentale (*Dictature affective*) ou sur une nouvelle réalité, celle des crimes dits « d'honneur » (*Ces crimes sans honneur*). Enfin, bien sûr, nous avons diffusé des documentaires qui témoignaient de notre histoire avec *Carré rouge*, sur les événements du printemps 2012, ou de l'histoire américaine, avec la série *Prohibition*.

La programmation 2012-2013 de Télé-Québec comblait également les passionnés de fiction avec une nouveauté au concept original signé Marc Brunet et Marc Labrèche : *Les bobos*, qui a connu un succès populaire et critique. Pour sa première saison en ondes, la série a d'ailleurs remporté l'Olivier de la meilleure comédie à la télé, le Gémeaux de la meilleure série humoristique et le Félix 2013 de la meilleure émission de télévision de l'année – humour. Du côté des acquisitions, nous avons présenté la première saison de la série maintes fois primée *Homeland*, la deuxième saison de *Famille moderne*, ainsi que les quatrième et cinquième saisons de *Mad Men*.

À l'hiver, les séries britanniques *SOS sages-femmes* et *Maîtres et valets* ont ravi les amateurs de séries historiques et dramatiques.

Tout au long de l'année, nos nouveautés ont partagé la vedette avec nos valeurs sûres, parmi lesquelles on retrouve *À la di Stasio*, *Les Appendices*, *Bazzo tv*, *Le code Chastenay*, *Curieux Bégin*, *Les Francs-tireurs*, *Génial!* et *Légitime dépense* (avec un nouveau concept et un nouvel animateur, Jeff Boudreault). Les documentaires de



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

National Geographic, toujours très populaires auprès de notre public, ont également continué d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur notre monde.

En 2012-2013, nous avons dynamisé l'offre printanière en ajoutant deux nouveautés à notre grille horaire. *Cuisine futée, parents pressés* a connu un véritable succès, les mardis soir, en réunissant toute la famille autour du téléviseur pour découvrir des recettes santé, économiques et faciles à réaliser. En quelques semaines, l'émission animée par Alexandra Diaz et la nutritionniste Geneviève O'Gleman est devenue un point de rencontre sur les réseaux sociaux pour des parents de partout au Québec. Les vendredis soir, l'animatrice chevronnée Christiane Charette donnait quant à elle rendez-vous aux amateurs de débats et de discussions enrichissantes, au 125, *Marie-Anne*. Les deux émissions s'étant rapidement bâti un public fidèle, elles seront donc de retour sur nos ondes, à l'hiver 2014 dans le cas de *Cuisine futée, parents pressés*, et au printemps 2014 pour *125, Marie-Anne*.

Pour une quatrième année consécutive, nous avons présenté le spectacle de la fête nationale dans la capitale le 23 juin, permettant ainsi à la population québécoise de tous les horizons culturels et de tous les milieux sociaux de voir ce grand événement. Autre moment fort de notre programmation : une émission spéciale *Belle et Bum* de la rentrée a été l'occasion d'une grande fête, où les têtes d'affiche de notre programmation 2012-2013 ont interprété bon nombre de chansons populaires. *Belle et Bum* a également célébré la fin de l'année à sa manière avec une émission spéciale des Fêtes. Enfin, de concert avec les autres grands réseaux (Radio-Canada, TVA et V), nous avons diffusé en simultané *L'événement Avenir Lac-Mégantic* pour venir en aide aux sinistrés de Lac-Mégantic à la suite de la tragédie ferroviaire de juillet 2013.



En septembre 2012, 10 émissions et documentaires diffusés à l'antenne de Télé-Québec se sont partagé 18 prix Gémeaux, dont 4 furent remportés par la série jeunesse *Tactik* et 4 autres par l'excellent documentaire *Godin*. Télé-Québec s'est également démarquée à l'occasion d'autres galas : *Belle et Bum* a remporté le Félix 2012 de la meilleure émission musicale, tandis que *Les bobos* et *Les Appendices* ont fait bonne figure au gala Les Olivier en gagnant respectivement les trophées

de la meilleure comédie à la télé et de la meilleure série humoristique de l'année. En septembre 2013, 22 prix Gémeaux sont venus souligner la qualité des émissions et des documentaires de notre programmation 2012-2013. La websérie *Juliette en direct* a quant à elle remporté les prix Numix 2012 et 2013 de la Webtélé jeunesse.

Télé-Québec, présente en région

Afin d'assurer le rayonnement de la culture en région, Télé-Québec a continué de présenter les capsules informatives *Prêt-à-sortir*, renseignant ainsi le public sur les événements culturels des quatre coins du Québec. Les régions étaient également représentées sur nos ondes par l'entremise des élèves de première secondaire de 54 écoles, qui se sont affrontés amicalement au *Dernier passager*. Pour cette deuxième saison, l'émission proposait plusieurs nouveaux défis, dans une formule encore plus dynamique. Le magazine sportif *Tout le monde dehors* a pour sa part rencontré des personnes inspirantes partout au Québec, en mettant en valeur les histoires humaines derrière les performances sportives. L'équipe de production s'est entre autres déplacée en Chaudière-Appalaches, en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. *Voir* a aussi proposé une émission spéciale en Abitibi-Témiscamingue. De plus, nous avons diffusé deux séries documentaires

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

à caractère régional, l'une plus intimiste, à l'automne, et l'autre aux dimensions magistrales du Nord québécois. La première, *La vie nous arrive*, présentée par l'auteur-compositeur-interprète Daniel Boucher, nous faisait découvrir le Québec au fil de moments marquants dans la vie de personnes de tous les âges et de tous les milieux socioéconomiques. La seconde, *Objectif Nord*, véritable fresque réalisée par Robert Cornellier, nous invitait à explorer le Nord, un territoire méconnu mais pourtant riche en ressources, tant humaines que naturelles.

Projet multiplateforme de grande envergure, *Objectif Nord* se déclinait en trois volets : une série documentaire, un site Web et un livre d'exploration signé par les auteurs Serge Bouchard et Jean Désy. Ces trois projets visaient à faire voir le Nord aux Québécois à travers le regard des gens qui y vivent et y travaillent. Diffusée sur nos ondes de février à mars 2013, la série a aussi été présentée en français

sur les ondes du Réseau de télévision des peuples autochtones (Aboriginal Peoples Television Network – APTN) et de Canal Savoir. Au projet télévisé s'est greffé un ambitieux site Web grâce auquel les téléspectateurs ont pu poursuivre leur exploration du territoire nordique. Le portail, toujours en ligne, donne accès à une encyclopédie du Nord, sorte de carte interactive qui propose aux internautes 40 stations d'information. Sous forme de fiches et de vidéos informatives, puis de témoignages et d'entrevues, ces stations abordent plusieurs thématiques, dont la géographie, la culture, l'histoire et les ressources naturelles. Enfin, troisième volet, le livre *Objectif Nord – Le Québec au-delà du 49^e*, paru en février 2013, se penche sur le Nord, ses peuples, ses gens et leurs manières de voir, de concevoir, d'appréhender et de dire le monde.

La série, diffusée sur nos ondes en février et en mars, a connu une suite à l'automne 2013 sur les ondes de Canal Savoir avec *Objectif Nord : les entrevues*. Vingt-cinq entrevues, dont 18 en français, ont alors été présentées. Ces entrevues nous emmenaient à la rencontre de pionniers du Nord québécois en dévoilant leurs initiatives et leurs espoirs, mais aussi leurs craintes. Sept entrevues supplémentaires en anglais ont également été proposées avec *Objectif Nord : the interviews*, qui mettait en valeur des acteurs anglophones du Nord.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Auditoire de Télé-Québec

En 2012-2013, la part d'écoute de Télé-Québec se chiffre à 3 %, soit 0,1 point de plus qu'en 2011-2012 (2,9 %). Sur une base hebdomadaire, Télé-Québec a rejoint plus de 4 millions de téléspectateurs, soit 58 % des francophones du Québec ; ceux-ci lui ayant consacré 1 heure 38 minutes en moyenne par semaine.

LUNDI-DIMANCHE 2 h-2 h	SAISON 2011-2012	SAISON 2012-2013
Part (%)	2,9	3
Auditoire ('000)	37	39
Portée 1 minute ('000)	3 802	4 015
Portée 1 minute (%)	57	58
Durée d'écoute hebdomadaire (hr)	1:36	1:38

Source : Sondages BBM, InfosysTV PPM (52 semaines)

Les nouvelles émissions de la saison 2012-2013 (*Les bobos*, *Un chef à la cabane*, *125*, *Marie-Anne* et *Cuisine futée, parents pressés*) ont contribué aux gains du volet grand public de la programmation de Télé-Québec, qui a vu sa part de marché auprès des téléspectateurs de 2 ans et plus progresser d'un demi-point par rapport à 2011-2012 (de 2,1 % à 2,6 %).

Jeunesse

Pour l'ensemble de ses créneaux jeunesse, soit le matin et en fin d'après-midi durant la semaine, de même que les samedis et dimanches matin, Télé-Québec enregistre une part d'écoute de 13,3 % auprès des 2 à 11 ans.

En automne-hiver de cette année, la nouveauté *Les Argonautes* ainsi qu'une autre dramatique québécoise, *Toc toc toc*, dominant au palmarès des émissions jeunesse les plus regardées par les enfants âgés de 2 à 11 ans. Enfin, Télé-Québec se distingue toujours auprès de son auditoire d'âge préscolaire (2 à 6 ans) en classant 17 émissions parmi les 25 préférées de ce jeune public.

DEUXIÈME ENJEU

L'IMPORTANCE ET LA DIVERSITÉ CROISSANTE DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

À l'automne 2012, Télé-Québec faisait son entrée sur les populaires réseaux sociaux Twitter et Facebook afin d'interagir et de dialoguer avec son public. Depuis le lancement de nos activités sur ces réseaux, près de 10 000 personnes se sont abonnées à notre page Facebook, et plus de 5 000 à notre compte Twitter. L'arrivée de Télé-Québec sur les réseaux sociaux a concorde avec le début de la promotion de notre grille des Fêtes ; nous avons donc pu profiter de la popularité de *Ciné-cadeau* pour augmenter de façon exponentielle notre nombre d'abonnés. La campagne promotionnelle *Moments Ciné-cadeau*, spécialement conçue pour Facebook, visait à faire découvrir au grand public les souvenirs de *Ciné-cadeau* des animateurs de Télé-Québec. Cette initiative a été le moteur de l'engouement pour notre communauté Facebook. Afin de profiter de la visibilité offerte par ces plateformes sociales, Télé-Québec a créé ses propres comptes Instagram et YouTube, sur lesquels les vidéos d'autopromotion de *SNL Québec* et d'*Un chef à la cabane* ont été vues respectivement plus de 16 000 et plus de 50 000 fois. Ces nouveaux outils de communication nous permettent de faire connaître les activités et la programmation de la Société à un vaste public, en plus de toucher un auditoire davantage branché sur les nouvelles technologies.

Point de ralliement pour les jeunes internautes, Le Skwat, le site jeunesse de Télé-Québec, a connu un véritable essor en 2012-2013, consolidant les bases de sa communauté Web autour de la figure amicale et fraternelle de Manu, son animateur. Plusieurs fois par semaine, celui-ci alimente son blogue, où il parle aux Skwateurs, les membres de la communauté, de ses mésaventures quotidiennes. Cette année, Manu a souvent fait appel aux Skwateurs pour l'aider dans un projet : la formation d'un groupe de musique. Ils ont proposé des noms de groupe et des paroles de chansons. Le projet s'est concrétisé sous la forme

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



de chansons enregistrées par un comédien et mises en ligne sur le site. Un disque paraîtra à l'hiver 2014. L'arrivée à notre antenne de la série *Les Argonautes* a entraîné une hausse de fréquentation notable du Skwat, où les internautes de 6 à 8 ans sont les plus nombreux. De plus, pendant les périodes clés, soit les Fêtes, la relâche scolaire et les vacances estivales, le Skwat a proposé des activités et concours en lien avec ces thématiques.

En 2012-2013, notre Direction des médias numériques a développé un tout nouveau projet pour les tout-petits. Ce projet, dont le titre de travail est *Mon ami Bulle*, a reçu les éloges du Fonds des médias du Canada (FMC) lors de son dépôt. Le FMC a été séduit par l'aspect novateur du projet, considérant même que son approche est technologiquement assez révolutionnaire. *Mon ami Bulle* sera en effet une expérience avant-gardiste – à la fois immersive, interactive et personnalisée – destinée à l'enfant de 3 à 5 ans et à ses parents. Dans l'aventure, l'enfant utilisateur sera accueilli par Bulle, un petit garçon de 6 ans énergique, attachant et magique. Nous n'avons pas délaissé pour autant la zone de jeu actuelle des tout-petits, qui offre depuis janvier 2013 une nouveauté par semaine afin de maintenir l'intérêt des visiteurs et d'augmenter les inscriptions à la zone parent.

L'ajout de nouvelles émissions à notre grille horaire a entraîné la création de sites Web à même de proposer aux internautes le contenu des émissions et séries documentaires présentées sur nos ondes, ainsi que du contenu complémentaire. En 2012-2013, nous avons donc mis en ligne 10 nouveaux sites, comprenant les sites jeunesse et généraux, dont ceux, très populaires, d'*À la di Stasio*, de *des Bobos*, de *Cuisine futée*, de *parents pressés*, de *Légitime dépense* et de *Belle et Bum*. Du côté jeunesse, le site d'initiation à la série *Les Argonautes*, mis en ligne à l'automne 2012, avant la diffusion de l'émission, a permis aux jeunes internautes de se familiariser avec l'univers de celle-ci en relevant chaque semaine un nouveau défi. Les apprentis pilotes recevaient leurs missions de la bouche même du fils du commandant, interprété par Antoine Olivier Pilon. À l'hiver, le site officiel de l'émission leur proposait de nouveaux jeux pour exercer leur dextérité et leur logique.

En 2012-2013, la Direction des médias numériques a également élaboré une nouvelle zone vidéo compatible avec les téléphones intelligents, de plus en plus populaires pour le visionnement de contenu télévisuel. Cette zone vidéo a été mise en ligne avec succès en septembre 2013.

Mobilité

En plus de ces nouveaux sites, trois applications mobiles sont venues enrichir l'offre numérique de nos émissions jeunesse *Dis-moi tout*, *Le dernier passager* et *Juliette en direct*. Divers concours ont également alimenté l'intérêt des téléspectateurs pour notre programmation, dont un grand concours *Dis-moi tout* lancé en partenariat avec la Fédération des producteurs de lait du Québec ainsi que le troisième concours de *Belle et Bum*, *Band de garage*. L'ajout d'une page « Mobilité » à notre portail telequebec.tv permet désormais aux internautes de retrouver en un seul endroit tous les renseignements concernant nos applications. De même, la page « Réseaux sociaux » réunit l'ensemble des renseignements sur les comptes Twitter, Instagram et YouTube, ainsi que les pages Facebook de nos émissions.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

TROISIÈME ENJEU

L'ÉVOLUTION DU MODÈLE D'AFFAIRES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Engagement pour la jeunesse

Cette année, nous avons amorcé une nouvelle collaboration avec le Grand défi Pierre Lavoie en participant à la Grande récompense. Le 15 juin 2013, 5 000 jeunes provenant des écoles gagnantes du défi *Lève-toi et bouge* passaient la nuit au Stade olympique pour accueillir, le lendemain, les cyclistes chevronnés et engagés qui avaient parcouru 1 000 km à vélo depuis le Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'à Montréal. En plus d'animer un karaoké de chansons du Skwat, de *Tactik* et des *Argonautes*, Télé-Québec a distribué des sacs-cadeaux et offert en primeur le tout nouveau spectacle des *Argonautes*. Près de 400 photos souvenirs prises dans le décor photo des *Argonautes* ont été imprimées sur place. Cette collaboration avec le Grand défi Pierre Lavoie a marqué le coup d'envoi de la tournée estivale Télé-Québec. Une deuxième phase de cette collaboration a été mise en place à l'automne 2013 avec le défi *Aiguise ta matière grise* et se poursuivra à l'hiver 2014.

Engagement culturel

Toujours très présente dans le milieu culturel, Télé-Québec a continué en 2012-2013 d'assurer son soutien financier et technique à divers événements d'importance dans plusieurs régions du Québec. La Société, en plus de proposer équipement et expertise, a également offert de la visibilité sur ses ondes par l'entremise de la publicité et des capsules de son carnet culturel *Prêt-à-sortir*. Parmi les partenaires majeurs, mentionnons le Festival de la chanson de Granby, le Festival international de cinéma jeunesse de Rimouski, l'Off Festival de jazz de Montréal, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, les Rencontres internationales du documentaire de Montréal, le Festival du film international de Baie-Comeau, les

Rendez-vous du cinéma québécois, le Salon du livre de l'Outaouais, le Festival international du film pour enfants de Montréal, le festival Regard sur le court métrage au Saguenay, le Festival international du film sur l'art, Livres en fête!, Le Tremplin de Dégelis, le Festival de la chanson et de l'humour, le Festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke, le Festival de la chanson de Tadoussac, le Festival du film de Portneuf sur l'environnement ainsi que Présence autochtone.

Nous avons aussi poursuivi nos partenariats institutionnels avec Les Arts et la Ville pour la remise du prix Aménagement, attribué chaque année à deux municipalités qui ont réalisé des aménagements publics présentant une dimension culturelle, et avec la Société des musées québécois, avec laquelle nous avons une entente pour la promotion croisée de nos activités.

Rayonnement national et international

Cette année encore, Télé-Québec a su affirmer sa pertinence comme télévision culturelle, tant sur la scène internationale que sur la scène nationale, notamment grâce à des partenariats triés sur le volet. Ainsi, par l'entremise de notre partenaire TV5MONDE, nous avons pu toucher, hors de nos frontières, un public francophone curieux de nouvelles connaissances. En 2012-2013, le réseau mondial de TV5MONDE, accessible à plus de 200 millions de foyers dans 198 pays, a diffusé de nouvelles saisons des magazines *À la di Stasio*, *Curieux Bégin*, *Papilles* et *Le code Chastenay*; nos séries documentaires *Habitat 07*, *Les compagnons du rebut global* et *Les apprentis du rebut global*; nos documentaires *La règle d'or*, *Les âges déboussolés*, *Dictature affective* et *St-Camille: les irréductibles*; *Le grand spectacle de la fête nationale dans la capitale 2013* et la troisième saison de notre fiction tournée à Québec, *Chabotte et fille*. Notre partenariat avec la première chaîne jeunesse en français aux États-Unis, Tivi5Monde USA, entamé en 2011-2012, s'est poursuivi cette année avec la diffusion d'épisodes de *Tactik*, de *Ramdam*, de *Sam Chicotte* et de *1, 2, 3... Géant*.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Télé-Québec a aussi profité de la plateforme TOU.TV pour offrir à un vaste public une sélection d'émissions tirées de sa programmation. Les internautes ont pu y visionner les nouvelles émissions d'*À la di Stasio*, de *Curieux Bégin*, du *Code Chastenay*, de *Légitime dépense*, des *Appendices* et de *Voir*.

J'ai personnellement été nommée au poste de coprésidente de l'Alliance Médias Jeunesse, qui s'emploie à enrichir la vie des enfants et des adolescents canadiens en contribuant à améliorer le contenu qui leur est destiné sur tous les écrans. J'ai également eu l'honneur d'être invitée à siéger au Groupe de travail sur les enjeux du cinéma québécois, qui a pour mandat d'examiner les enjeux auxquels le cinéma québécois d'aujourd'hui fait face. Ces nominations contribuent, à n'en pas douter, au rayonnement national de Télé-Québec.

Canal Savoir

Canal Savoir et ses partenaires ont relevé le défi de maintenir les activités de la chaîne, de continuer à en améliorer la programmation et d'augmenter le rayonnement de diffusion, et cela dans un contexte de réduction de ses ressources. Cinquième année



de notre partenariat avec Canal Savoir, 2012-2013 a permis à la chaîne d'atteindre un plus grand nombre de téléspectateurs potentiels grâce à la diffusion de son signal haute définition par Bell Fibe depuis l'hiver, et par Illico Télé numérique de Vidéotron et Télé OPTIK, de Telus, depuis août 2013.

Dans un souci constant de renouveler et d'enrichir sa programmation, Canal Savoir a offert de nouvelles séries – dont *Histoires d'immigrations*, *Sur le Saint-Laurent*, *Design*, *La médiation culturelle: créer ensemble* – et des émissions comme *4^e Journée québécoise des dictionnaires* et *Le Devoir+*. Les grandes séries déjà diffusées sur les ondes de Canal Savoir se sont poursuivies avec de nouveaux épisodes. On compte, parmi les plus populaires, les

séries *La bibliothèque de...*, *CursUS-Santé*, *Visages de la danse*, *Les publications universitaires*, *Campus*, *Le Droit de savoir* et *Au cœur du cinéma québécois*. Canal Savoir a également rediffusé la saison 4 du *Code Chastenay* et présenté la saison 3 d'*Encore plus... Génial!*, une adaptation de notre populaire jeu questionnaire scientifique *Génial!*

Canal Savoir a aussi produit et diffusé des magazines et documentaires réalisés par des étudiants pendant leurs études, dont *Génération Y*, *Quartier Latin*, *Planète*, *Concordia Broadcast Journalism* et bien d'autres. Les bureaux régionaux de Télé-Québec ont aussi offert leur grande expertise aux artisans de Canal Savoir et à ses membres universitaires. En collaboration avec nos bureaux régionaux, la chaîne a ainsi produit des séries captivantes comme *Parcours – L'art en Nouvelle-France*, *Les Augustines*, *Mieux comprendre pour mieux vivre: l'apnée du sommeil* et *Pellan*.

La qualité de l'offre de Canal Savoir a été remarquée jusqu'à l'étranger. De passage à Montréal, Renaud Machart, un journaliste du quotidien *Le Monde*, a découvert des émissions de Canal Savoir qui l'ont fortement impressionné. Un cours de science de l'Université McGill offert au grand public lui a rappelé à quel point, hors des colloques, la science reste une chasse gardée, surtout en France. « Pourquoi n'avons-nous pas une telle chose en France [sur une chaîne publique]? Allez savoir », se demandait-il dans un de ses articles parus en mars 2013. Sur la scène internationale, les nouveaux reportages de la série *Campus*, magazine sur le monde et la recherche universitaires, sont diffusés en Belgique (RTBF), en France (Canal-U) et nouvellement sur la chaîne Cinaps TV, qui à elle seule rejoint 11 millions de foyers en Île-de-France.

Canal Savoir a réussi à maintenir son élan, notamment grâce à des avances consenties par Télé-Québec dans le cadre de l'entente de financement de trois ans signée en juillet 2012 entre Télé-Québec, Canal Savoir et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Cette entente se poursuivra jusqu'en 2014.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

QUATRIÈME ENJEU

L'ACTUALISATION DE L'ORGANISATION EN FONCTION DE LA VISION ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Plusieurs changements au conseil d'administration de Télé-Québec ont marqué la dernière année. De fait, les mandats de quatre membres de notre C.A. venaient à échéance en 2012. Le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a donc nommé quatre nouveaux membres qui comptent de nombreuses années d'expérience dans le domaine des communications.

Conventions collectives

Au cours de l'année 2012-2013, la Société a conclu des ententes collectives avec tous les syndicats et avec l'Association des professionnels et des employés administratifs de Télé-Québec. Ces ententes arriveront à échéance le 30 juin 2017.

CINQUIÈME ENJEU

LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉ-QUÉBEC

Réorganisation

En 2012-2013, la Société a poursuivi son plan de restructuration en instaurant plusieurs grands changements. La réorganisation touche quatre directions générales ainsi que le secrétariat général.

Le directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques a été nommé au poste de directeur général principal et secrétaire corporatif. À ce titre, il est devenu responsable des affaires institutionnelles et corporatives, des ressources humaines, de la gestion des documents et archives audiovisuelles, de même que des services juridiques et des affaires

internationales. Il agit également à titre de secrétaire général de la Société. Un nouveau poste de directeur général de l'administration, des finances et des services techniques, qui chapeaute désormais la direction des finances, la direction des ressources matérielles et la direction des services techniques, a été créé. En raison des nouvelles exigences de la Société en matière de positionnement institutionnel et de mise en valeur auprès de ses divers publics (gouvernement, partenaires, donateurs et public en général), un nouveau poste de direction générale a été créé avec mandat élargi, en remplacement du poste de directeur des communications, qui a été aboli.

Un poste à mi-temps de chargé de mission, Affaires internationales et gouvernementales a également été créé. En plus de représenter la Société auprès des organisations internationales, le titulaire du poste facilite les relations de Télé-Québec auprès des différents ministères et organismes gouvernementaux, et apporte son aide à la conclusion de partenariats publics dans l'élaboration de nouveaux projets prévus au Plan stratégique 2012-2016.

Enfin, une nouvelle titulaire a été nommée au poste de directrice générale des régions et des partenariats, nouvellement créé. Cette direction assure la gestion et la coordination de l'ensemble des activités des neuf bureaux régionaux, en collaboration avec les autres directions de la Société. Toutes les ressources dédiées à cette mission y ont été regroupées.

Immobilier

En 2012-2013, plusieurs investissements ont été faits en région. En plus de rénover notre station émettrice à Sept-Îles, nous avons remplacé l'ensemble des caméras de nos neuf sites régionaux. Nous y avons également renouvelé notre flotte vieillissante de véhicules afin de diminuer les frais d'entretien et de limiter notre empreinte écologique.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Dans l'objectif de rendre nos contenus Web accessibles au plus grand nombre, une part importante de nos investissements a été consacrée d'abord au développement d'une application IOS mobile pour les utilisateurs des produits Apple, puis à la refonte complète de notre zone vidéo. Parallèlement à ces projets, nous avons rehaussé la bande passante de notre site Internet afin de garantir aux internautes une meilleure expérience Web. Enfin, bien sûr, nous avons mis à profit toutes nos ressources pour le développement d'une plateforme d'information culturelle sur le Web, pour laquelle nous avons obtenu l'aval de notre conseil d'administration.

À l'interne, nous avons amélioré l'efficacité de notre réseau informatique en investissant dans notre cabine de mise en ondes, en plus d'opérer la migration de l'ensemble des ordinateurs vers Windows 7. Nous avons également procédé à la mise à jour de notre système de téléphonie IP. Enfin, le travail de numérisation de nos archives s'est poursuivi en 2012-2013.

APERÇU POUR 2013-2014

L'année 2013-2014 verra poindre le résultat des principales opérations annoncées dans le Plan stratégique 2012-2016 de Télé-Québec.

À l'instar des dernières années, Télé-Québec entend continuer de s'affirmer comme la télévision nationale de tous les Québécois, quels que soient leur âge et leur région d'appartenance, toujours dans un grand souci de qualité, de rigueur et de pertinence.

Présente dans tous les foyers québécois, Télé-Québec mise avant tout sur une programmation dynamique, actuelle, distrayante et audacieuse qui allie plaisir, humour et découverte. Nous continuerons de maintenir le cap sur la jeunesse et la famille avec de nouvelles émissions rassembleuses et accentuerons nos efforts pour renouveler la programmation destinée aux adultes, toujours dans le respect de notre mission et de notre image de marque.

En ce qui a trait aux médias numériques, deux initiatives majeures sont prévues :

- 1) la refonte de la zone vidéo de Télé-Québec rendant disponible la grande majorité de ses contenus (actuels et des cinq dernières années) sur le Web et sur les plateformes mobiles ;
- 2) à l'hiver 2014, le lancement sur le Web et sur les plateformes mobiles d'une plateforme culturelle mettant en valeur les aspects les plus diversifiés de notre culture, en association avec nos partenaires et nos bureaux régionaux sur tout le territoire du Québec.

Cette dernière initiative devrait permettre de consolider la position de Télé-Québec dans l'univers des médias numériques, tout en renforçant son rôle en matière de culture et son rayonnement dans toutes les régions.

Enfin, Télé-Québec explorera avec ses partenaires du monde de l'éducation les meilleurs véhicules afin d'utiliser ses contenus éducatifs, de manière à enrichir l'offre de produits numériques sur les plateformes informatiques et sur les tableaux interactifs des écoles.



Michèle Fortin
Présidente-directrice générale
Télé-Québec

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2012-2017

Le comité de développement durable mis sur pied en mai 2011 a poursuivi ses engagements relatifs à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 – qui se terminait le 31 mars 2013 et a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2014 – et au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, reconduit jusqu'en 2020. Dans le cadre de la Stratégie 2008-2013, nous avons répondu par nos gestes écoresponsables, tel que recommandé par priorités gouvernementales, en sensibilisant et en formant notre personnel, puis en consommant et en aménageant le territoire de façon responsable. Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012, nous avons maintenu nos efforts pour réduire notre consommation d'énergie et notre impact sur le réchauffement climatique. Nos actions se déclinent en plusieurs volets.

Bâtiment

Nous avons procédé au réaménagement des locaux situés au rez-de-chaussée de notre siège social, à Montréal. Par ces travaux, nous visons notamment l'optimisation de l'espace, la remise aux normes du bâtiment, la réfection des réseaux de climatisation et de chauffage, la réfection des installations électriques, l'optimisation des systèmes informatiques et la réfection des salles de postproduction. Nous avons également procédé au remplacement de la chaufferie du complexe immobilier et avons changé la tour d'eau du système de climatisation par un refroidisseur d'air. L'installation d'éclairage LED en salles de montage ainsi que d'écrans et de projecteurs dans certaines salles de conférence ont permis de réduire notre consommation d'électricité et de papier. Nous avons entrepris la réfection des salles de toilette du cinquième étage afin de réduire notre consommation d'eau et d'électricité. L'installation de distributeurs d'eau réfrigérée et d'eau chaude dans les cuisines d'étage ont aussi permis de réduire cette consommation. Nous avons poursuivi la rationalisation de l'utilisation des imprimantes et des photocopieurs en éliminant

toutes les imprimantes à jet d'encre et en retirant 12 imprimantes locales pour favoriser le mode réseau. Plusieurs autres actions ont été entreprises pour la standardisation des équipements d'impression et pour la réduction des inventaires et des rejets de fournitures.

De plus, nous faisons désormais affaire avec de nouveaux fournisseurs pour la récupération de matériaux rejetés, dont les néons, le bois, les débris de construction ainsi que les filages et autres composantes électriques. Un meilleur contrôle de la climatisation et du chauffage en période inoccupée est également assuré; en région, plusieurs bureaux exercent ce contrôle sans système automatisé. Enfin, nous avons resserré nos exigences quant aux contrats d'entretien ménager et de maintenance de l'immeuble, de même que pour les sous-locataires d'espaces dans nos immeubles de Montréal, de Québec et de Sept-Îles. Nous planifions également de procéder en 2013-2014 à la réfection des systèmes de climatisation des bureaux de Sept-Îles et de Québec.

Sites d'antenne

Depuis la conversion des antennes au système numérique, en 2010-2011, nous observons une réduction grandement significative de 70 % de la consommation d'électricité sur les sites d'antennes, comme en font foi les relevés de consommation d'Hydro-Québec des deux dernières années.

Du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 (système analogique seulement)	10 342 341 kWh
Du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 (5 mois en mode analogique, 7 en numérique)	5 802 271 kWh
Du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 (système numérique seulement)	3 198 608 kWh

Nous avons également resserré nos exigences envers les locataires d'antennes sur nos sites régionaux par l'ajout d'une clause de comportement écoresponsable aux baux de location d'antennes.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

Transport

Nous avons continué d'encourager les membres de notre personnel et de notre direction à avoir recours au covoiturage pour les activités de tournage ainsi que pour les déplacements au centre-ville. De plus, nous avons mis en valeur tous les moyens techniques à la disposition du personnel pour éviter les déplacements pour des rencontres ou des conférences. Les conférences téléphoniques font désormais partie des habitudes du personnel. D'autres moyens ont aussi été mis de l'avant, comme les webconférences pour communiquer avec les bureaux régionaux et le logiciel Webex pour communiquer avec certains fournisseurs.

Production

Tout au long de 2012-2013, nous avons offert des solutions techniques pour le visionnement virtuel de vidéos de production ou de promotion, réduisant ainsi les livraisons de DVD, ce qui a eu pour effet de diminuer également la consommation et le rejet de DVD. Le projet de numérisation des archives a permis en 2012-2013 le transfert sur supports vidéo numériques de 2 124 émissions provenant de rubans et de cassettes vidéo. Le secteur des archives a amorcé le traitement du matériel de tournage, ce qui a permis de trier 4 900 rubans vidéo et 485 bobines de film. De ces nombres, 1 000 rubans vidéo et 65 bobines de film retenus ont été catalogués pour faciliter leur exploitation et la mise en valeur du patrimoine de Télé-Québec. Les droits de 70 émissions d'archives ont aussi été libérés pour la diffusion sur nos plateformes Internet. La numérisation des contrats et des dossiers de production s'est poursuivie en 2012-2013. Cette année, 11 000 contrats et 5 000 licences d'utilisation d'œuvres associées ont été numérisés et mis en réseau. Le traitement des photographies de production a été complété en 2011-2012 par la numérisation et la mise en réseau de celle-ci. Une entente de partenariat a permis cette année le versement de quelque 42 000 photographies originales à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). La description des photographies

est offerte sur le portail Internet de BAnQ, et les chercheurs peuvent consulter les originaux sur pellicule ou copie numérique dans leurs salles de diffusion.

La numérisation nous a entre autres permis de rationaliser les espaces occupés par les classeurs dans les aires de service en centralisant les documents au centre d'archives. Nous avons également encouragé la lecture et la révision de scénarios à l'écran plutôt que sur papier. Nous avons complété cette année le remplacement de tous les écrans cathodiques par des écrans LCD, moins énergivores. De plus, une entente a été conclue avec certains cégeps pour leur céder les équipements de production remplacés à Télé-Québec.

TÉLÉ-QUÉBEC A LE SOUCI D'ÉLABORER, DE FAIRE PRODUIRE ET DE DIFFUSER DES ÉMISSIONS ET DOCUMENTAIRES QUI SENSIBILISENT LA POPULATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA CONSOMMATION RESPONSABLE.

Administration

L'implantation de deux registres des kilomètres évités et des gestes écoresponsables en cours, terminés ou planifiés a permis de documenter et de mesurer les réalisations de tous les services et directions en matière de développement durable. En mai 2013, Télé-Québec a réalisé le diagnostic des sources et des offres de financement afin de déterminer la liste des parties prenantes et d'évaluer les impacts négatifs potentiels de leurs organisations en matière de développement durable. De plus, Télé-Québec a inséré des clauses de comportements écoresponsables sur les appels d'offre, les baux de location d'espaces et d'antennes, les contrats d'annonce et les commandites, ainsi que sur les ententes de partenariats en région pour les prêts d'équipements, de locaux, etc.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

L'automatisation des contrats d'embauche a permis d'éliminer l'impression en quatre copies NCC d'environ 1 000 formulaires par année: moins d'impression, moins de livraison par courrier terrestre avec les bureaux régionaux pour obtenir les signatures. Toujours dans le but d'éliminer le matériel imprimé, la Direction des ressources humaines a implanté un système numérique automatisé de contrats d'embauche, de documents virtuels pour les conventions collectives, des syllabus de formations, des programmes d'accueil du nouveau personnel, etc. De plus, la Direction des communications émet chaque semaine une infolettre adressée à tout le personnel et dans laquelle sont présentés plusieurs gestes écoresponsables accessibles à tous. Enfin, les documents émis par la Direction des communications, dont le rapport annuel, le répertoire des émissions et la revue de presse, produite chaque jour, sont désormais consultables sur le réseau. En plus de réduire le nombre de pages du rapport annuel et du répertoire des émissions, nous en avons imprimé et distribué moins de copies, ce qui nous a permis de réduire l'impression de 40 %.

Télé-Québec a également élaboré et mis en œuvre deux plans d'action qui lui sont propres, soit le Plan d'action de développement durable 2008-2013, qui s'est terminé le 31 août 2013, et le Plan de gestion environnementale 2012-2017. Le Plan d'action vise huit objectifs, dont sept ont déjà été atteints en 2012-2013 ou avant, soit assurer un environnement de travail qui allie la santé, la sécurité et la qualité de vie, suivre les principes de développement durable en partenariat avec nos locataires et nos fournisseurs, minimiser notre impact environnemental négatif, augmenter l'efficacité du réseau d'antennes grâce au passage au numérique, diffuser des émissions promouvant la démocratie et la participation citoyenne, soutenir les événements et activités culturels en région, mettre en place un plan de conservation des archives, puis sensibiliser et former les membres de notre personnel. Ce dernier objectif est encore en cours de réalisation: 72 employés ont été ciblés et nous prévoyons offrir un programme de formation dans les prochains mois.

Le Plan de gestion environnementale (PGE) 2012-2017 découle du Plan d'action de développement durable. Il a été élaboré en regard des activités courantes propres à Télé-Québec et qui ont un impact environnemental significatif. Les aspects environnementaux significatifs priorisés sont les suivants:

- réduction de la consommation d'énergie;
- réduction de la consommation de carburant;
- réduction de la consommation de ressources naturelles;
- réduction de la production et du rejet de matières résiduelles;
- réduction de la production et du rejet de déchets dangereux;
- réduction de la production et du rejet d'eaux usées;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques;
- réduction des émissions de composés organiques volatiles;
- réduction des risques de déversement d'hydrocarbures;
- réduction des risques d'incendie;
- réduction et optimisation des espaces occupés.

Télé-Québec a par ailleurs le souci d'élaborer, de faire produire et de diffuser des émissions et documentaires qui sensibilisent la population au développement durable et à la consommation responsable. Dans sa programmation 2012-2013, la Société a ainsi présenté un tout nouveau magazine sur l'environnement, *Les verts contre-attaquent*. Sur le ton de l'humour, mais avec beaucoup de rigueur, les deux animateurs du magazine se sont lancés une multitude de défis écoresponsables et accessibles à tous, comme réinventer l'écotourisme, rouler en voiture écologique, diminuer sa consommation personnelle d'eau ou manger la viande la plus «verte» possible... Tout au long de l'année, cette émission a présenté des entreprises et des personnes-ressources aptes à aider les téléspectateurs à relever le défi de vivre en étant plus

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

écoresponsables. Plusieurs émissions de *Légitime dépense* ont également proposé des manières de consommer autrement, en donnant par exemple des conseils pour diminuer sa facture d'électricité (électroménagers énergétiques) ou réparer son matériel électronique. L'émission a aussi donné des trucs pour réduire son empreinte écologique en compostant, en évitant les engrais chimiques, en récupérant ses cartouches d'encre, etc.

Les documentaires présentés sur les ondes de Télé-Québec accordent également une grande importance à l'environnement. Ainsi, les documentaires de *Planète bleue* et de *National Geographic* ont continué d'initier les téléspectateurs aux plus grands mystères de la nature et de la survie des espèces. La série documentaire *Objectif Nord* a quant à elle permis de découvrir l'impact du développement minier dans le Nord québécois sur le réchauffement climatique et la transformation profonde du territoire.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, nous garantissons depuis deux ans un minimum de une heure de vidéodescription par semaine, comme l'exige le CRTC. Une annonce sonore précède chaque émission offerte en vidéodescription, laquelle est également identifiée à l'écran, dans notre grille de programmation et dans les télé-horaires par un logo facilement identifiable. Tous les épisodes de la quotidienne jeunesse *1, 2, 3... Géant* ont été offerts en vidéodescription en 2012-2013. Notons que l'ensemble de notre programmation est présentée avec sous-titrage pour malentendants. De plus, nous avons procédé à la mise aux normes de la rampe d'accès du 1000, rue Fullum et modifié les espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite afin de faciliter le passage vers la rampe. Quelques ajustements ont été apportés à l'entrée du 800, rue Fullum pour permettre l'accès aux personnes handicapées pendant la durée des travaux à l'entrée principale.

PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En regard du Plan d'action pour la protection des renseignements personnels, les mesures prises au cours de la dernière année pour améliorer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sont la publication et la mise à jour, sur le site Internet de Télé-Québec, des documents officiels de l'entreprise (lois, politiques, règlements, directives, plan de classification et registre des communications).

La Société n'a reçu aucune demande d'accès aux renseignements personnels et a répondu à deux demandes d'accès aux documents qui provenaient de syndicats. La nature d'une des demandes était un contrat entre Télé-Québec et une firme de services-conseils en gestion stratégique touchant l'évaluation globale de la performance de Télé-Québec (financière, clientèle, processus interne) ainsi que le balisage avec des comparables. Comme le mandat d'évaluation de la performance de la Société a été octroyé par le Vérificateur général du Québec, Télé-Québec ne détient pas le document et n'a conclu aucun contrat avec ladite firme. La seconde demande concernait les contrats d'échange avec des partenaires que la Société avait conclus à compter du 1^{er} mars 2013.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

En 2011, la Société de télédiffusion du Québec a adopté une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française en conformité avec la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Au mois d'août 2013, à la suite des suggestions émises par l'Office québécois de la langue française, la Société a mis sa politique à jour. La politique modifiée a depuis été soumise à l'Office pour approbation.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

LITTÉRATURE À L'ANTENNE ET DANS LES PARTENARIATS

L'importance de la lecture et la littérature occupent une place de choix dans les programmations de Télé-Québec et de son partenaire Canal Savoir, ainsi que dans leurs activités de promotion. Par exemple, la série pour les tout-petits *1, 2, 3... Géant* propose de nombreux modèles de lecteurs, tout en présentant une variété d'activités littéraires comme l'apprentissage de chansons, de comptines et d'histoires, ainsi que de jeux avec les mots. Les enchaînements de mots rythmiques et les rimes amusantes de ces jeux favorisent l'acquisition du langage et le développement du vocabulaire; un premier contact ludique avec la littérature pour les tout-petits. De plus, les personnages de Jean-Jean et de la fée Mosa lisent régulièrement des livres à Rose, à Olivo, à Mouline et à Blou. Lors de sorties dans des salons du livre, la fée Mosa et M. Ding-Dong ont également lu des histoires aux enfants venus les rencontrer. Par l'entremise de quatre livres sur ses aventures, la charmante Juliette de la websérie *Juliette en direct* a aussi encouragé la lecture auprès de ses jeunes admirateurs. Présente au Salon du livre de Montréal en 2012, la comédienne Camille Felton (Juliette) a distribué des objets tirés de son célèbre placard et a autographié des livres.

Depuis cinq années, le club de lecture de *Bazzo.tv* offre aux téléspectateurs de découvrir des ouvrages parus en cours d'année, dont un certain nombre d'auteurs québécois. Environ toutes les deux semaines, les membres du club (comédiens, politiciens, journalistes...) se réunissent pour discuter de deux livres qui ont retenu l'attention de l'équipe. Sur le site de l'émission, les internautes sont invités à donner leur avis sur les livres. Autre émission où la littérature occupe une belle place: le magazine *Voir*, où un critique littéraire vient régulièrement commenter de nouvelles parutions. En 2012-2013, *Voir* a également reçu quelques auteurs en entrevue et s'est intéressé à la richesse littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue, en plus de dresser un portrait touchant de l'auteure Nelly Arcan, qui nous a quittés en 2009, et de se pencher sur l'importance

de la philosophie en 2012. À l'occasion de la 100^e émission, *Voir* est également revenu sur ce qui s'est passé dans le milieu littéraire québécois au cours des quatre dernières années: prix, reconnaissance internationale, livres électroniques. Lors d'une émission spéciale tournée à Berlin, il a été question de la littérature allemande et des meilleurs livres pour découvrir Berlin. Télé-Québec a aussi diffusé le documentaire culturel *Crée-moi, crée-moi pas*, auquel participaient les auteures Nancy Huston et Évelyne de la Chenelière.

La Petite Bibliothèque Télé-Québec a également permis à de nombreux jeunes visiteurs des salons du livre de consulter des livres de tous les styles. En mai 2013, le Prix littéraire jeunesse Télé-Québec a été remis au cours du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue. Créé en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce prix récompense le gagnant d'un concours d'écriture de nouvelles s'adressant aux jeunes de 13 à 17 ans résidant en Abitibi-Témiscamingue ou dans le Nord-du-Québec. En avril, Télé-Québec a aussi participé à l'événement Livres en fête!, où Martin Carli, coanimateur de l'émission *Génial!*, a pris part à une tournée des écoles primaires pour parler de la littérature scientifique aux jeunes.

Notre partenaire Canal Savoir traite abondamment de littérature, dans sa programmation, avec des émissions comme *La bibliothèque de...*, *4^e Journée québécoise des dictionnaires*, *Le Devoir+*, *Les publications universitaires* et *Campus*.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

En regard du plan d'action gouvernemental *La diversité, une valeur ajoutée*, Télé-Québec accorde une grande place aux communautés culturelles dans ses émissions, tout particulièrement dans le secteur jeunesse. La programmation 2012-2023 reflète cet engagement de diverses manières. Par exemple, la série jeunesse *Tactik* propose plusieurs modèles issus de différentes communautés culturelles : une famille originaire de l'Argentine, un entraîneur haïtien, un personnage dont le père est de la République dominicaine, une directrice du centre que fréquentent les jeunes qui est d'origine asiatique, etc.

TÉLÉ-QUÉBEC ACCORDE UNE GRANDE PLACE AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES DANS SES ÉMISSIONS, TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LE SECTEUR JEUNESSE.

Dans la nouvelle série *Les Argonautes*, pour les 6 à 8 ans, Ophélie, la femme qui occupe le poste de lieutenant, soit le second du commandant, est une Noire. Un des jeunes héros de la série, Bao, est également noir. Bien que l'histoire se déroule dans l'espace, la série aborde régulièrement le sujet de l'ouverture à la diversité culturelle par des rencontres avec des extraterrestres, dont l'aspect, l'alimentation et les coutumes peuvent dérouter les enfants, au premier abord.

Deux autres émissions jeunesse offrent l'occasion aux jeunes téléspectateurs issus de minorités visibles de s'identifier à la programmation de Télé-Québec : à *Dis-moi tout*, l'animatrice France Beaudoin a reçu le chanteur Martin Deschamps, qui est une personne handicapée, et l'humoriste québécois d'origine sénégalaise Boucar Diouf – lequel est d'ailleurs régulièrement invité à l'émission *Bazzo.tv* comme éditeur. Parmi les enfants qui assistent à l'émission en studio, plusieurs sont d'origines ethniques variées. Le jeu questionnaire *Le dernier*

passager laisse également une belle place à ces jeunes : en 2012-2013, de nombreux capitaines d'équipe étaient issus de minorités ethniques.

Dans la série *Toc toc toc*, le personnage de Rabou, sans qu'il soit identifié comme autochtone, incarne toute la connaissance et la sagesse des anciens. Il porte à son cou amulette et plumes d'oiseaux sauvages et peut parler aux enfants de Kokopelli autant que de totems, de contes ou de légendes. C'est lui qui enchante les portes mystères, on lui reconnaît donc un certain pouvoir. Par ces portes mystères, les enfants ont un accès magique à toutes les cultures du monde, autant de frontières franchies vers la découverte, la connaissance et la différence, dans de nouveaux lieux.

La programmation pour adultes promeut également la diversité par ses animateurs et ses invités. Ainsi, depuis 11 ans, Normand Brathwaite anime *Belle et Bum*, une émission qui offre une vitrine exceptionnelle aux artistes venus de partout et à la musique du monde. En plus de *Bazzo.tv* et des *Francs-tireurs*, qui abordent des sujets d'actualité qui touchent entre autres les membres des communautés culturelles, *Le code Chastenay* donne pour sa part la parole à des scientifiques et des chercheurs d'origines diverses.

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT DEVienne UNE ÉGALITÉ DE FAIT

Dans le cadre de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, toutes nos émissions, et en particulier nos émissions jeunesse, ont le mandat de présenter des modèles et des comportements égalitaires entre filles et garçons, ainsi qu'entre femmes et hommes.

Ainsi, tant nos émissions scientifiques que nos magazines culinaires ont mis de l'avant des personnalités féminines et masculines. *Le code Chastenay* et *Une pilule, une petite granule* ont présenté les travaux et recherches de scientifiques, de journalistes et de chercheurs de toutes les disciplines et des deux sexes. Des chefs, hommes

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

et femmes, ont démontré leur savoir-faire aux magazines culinaires *À la di Stasio*, *Curieux Bégin* et *Un chef à la cabane*, tandis que des personnalités publiques féminines comme masculines ont participé à des débats de société à *Bazzo.tv* et aux *Francs-tireurs*.

Dans la série jeunesse *Toc toc toc*, les filles pratiquent les mêmes activités que les garçons, sans que cela soit problématique. De même, dans *Tactik*, plusieurs adolescentes font partie d'une équipe féminine de soccer, L'Unik, et des garçons s'intègrent à l'équipe de meneurs de claqué. Dans la saison 5, les personnages d'Annabelle, aussi douée en composantes électriques et en bricolage qu'un garçon pourrait l'être, et de Marjorie, grande sportive amatrice de vélo de montagne et de kayak, ont pris de l'importance. De plus, le personnage de Rose s'intéresse à la mécanique, un domaine qu'on associe plus souvent aux garçons. Dans *Les Argonautes*, les femmes exercent toutes sortes de métiers: l'une est médecin, une autre est biologiste, puis une autre encore est lieutenant.

À *Dis-moi tout*, deux femmes aux métiers non traditionnels sont également venues rencontrer les enfants: l'astronaute Julie Payette et l'animatrice de bulletins de nouvelles Sophie Thibault.

Sur le plan administratif, la parité a été maintenue en 2012-2013 parmi le personnel d'encadrement et celui de la société.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et en assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Dans le cadre de cette politique, Télé-Québec a procédé à l'évaluation des coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée, et a établi ensuite les niveaux de financement atteints (voir le tableau ci-dessous).

REVENUS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS	COÛTS	NIVEAU DE FINANCEMENT	% ATTEINT	% CIBLE	JUSTIFICATION
Activités télévisuelles	Valeur marchande	Refixation	1 ^{er} septembre 2013	15 762 520 \$	15 187 308 \$	575 212 \$	104 %	100 %	Augmenter nos revenus
Activités administratives	Valeur marchande	Refixation	1 ^{er} septembre 2013	1 001 635 \$	899 391 \$	102 244 \$	111 %	100 %	Augmenter nos revenus
TOTAL				16 764 155 \$	16 086 699 \$	677 456 \$			

Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être : aucun.

GRILLE HORAIRE AUTOMNE 2012

DU 10 SEPTEMBRE AU 14 DÉCEMBRE 2012

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6 h	1, 2, 3... GÉANT		MARSUPLAMI-HOUBA HOUBA HOP!				
6 h 30			ATOUT 5				
7 h	SAM LE POMPIER		SAM CHICOTTE	KABOUM			
7 h 30	TOUPIE ET BINOU	MARTHA BLA BLA/MON AMI GROMPF					
8 h	DORA L'EXPLORATRICE	1, 2, 3... GÉANT					
8 h 30	DIEGO	LES MÉLODILOUS					
9 h	BOB LE BRICOLEUR	OUI-OUI AU PAYS DES JOUETS/SAM LE POMPIER					
9 h 30	CHUGGINGTON	LES BANANES EN PYJAMA/CLAUDE, L'OURS POLAIRE					
10 h	MARTINE	CORNEMUSE					
10 h 30	LE LIVRE DE LA JUNGLE/LES LÉGENDES DE TATONKA	NI HAO, KAI-LAN					
11 h	CASPER - L'ÉCOLE DE LA PEUR	GEORGES RÉTRÉCIT					
11 h 30	SHERLOCK YACK	ELIOT KID					
12 h	LES DALTON	TACTIK					
12 h 30	LE PETIT PRINCE	LE DERNIER PASSAGER	GÉNIAL!	SOYONS BÊTES!	FAMILLE MODERNE	LES APPENDICES	
13 h	LE DERNIER PASSAGER	SOYONS BÊTES!			LES FRANCS-TIREURS	VOIR	
13 h 30			POUR L'HISTOIRE	SOINS INTENSIFS	QUESTIONS DE SOCIÉTÉ		
14 h	CURIEUX BÉGIN	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LE CODE CHASTENAY	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LÉGITIME DÉPENSE	CURIEUX BÉGIN	BAZZO.TV
14 h 30			LA UNE QUI TUE	TOUT LE MONDE DEHORS	LA VIE NOUS ARRIVE		
15 h	GÉNIAL!	SOINS INTENSIFS	LES NOUVELLES AVENTURES DE LUCKY LUKE				
15 h 30			MATT ET LES MONSTRES/LES P'TITS DIABLES				
16 h	NATIONAL GEOGRAPHIC	PLANÈTE BLEUE	CORNEMUSE				
16 h 30			1, 2, 3... GÉANT				
17 h	LES BOBOS	CURIEUX BÉGIN	TOC TOC TOC				
17 h 30	LES APPENDICES		KABOUM				
18 h	LES DALTON	LE DERNIER PASSAGER	TACTIK				
18 h 30	FAMILLE MODERNE		LÉGITIME DÉPENSE	LE CODE CHASTENAY	LES APPENDICES	GÉNIAL!	LE DERNIER PASSAGER
19 h	PLANÈTE BLEUE	GÉNIAL!	TOUT LE MONDE DEHORS	LA VIE NOUS ARRIVE	FAMILLE MODERNE		
19 h 30			PLANÈTE SCIENCE	NATIONAL GEOGRAPHIC	VOIR	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES BOBOS
20 h	LES FRANCS-TIREURS	POUR L'HISTOIRE	QUESTIONS DE SOCIÉTÉ	HOMELAND	LES FRANCS-TIREURS		LA UNE QUI TUE
20 h 30						BAZZO.TV	CURIEUX BÉGIN
21 h	BELLE ET BUM	CINÉMA	24 HEURES CHRONO	LES BOBOS	HOMELAND		BELLE ET BUM
21 h 30				LES APPENDICES		VOIR	
22 h			UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES FRANCS-TIREURS	GÉNIAL!		
22 h 30						LA UNE QUI TUE	
23 h	CINÉMA	SOINS INTENSIFS	LA PÉRIODE DE QUESTIONS				
23 h 30							CINÉMA
0 h	LES BOBOS	BAZZO.TV	CURIEUX BÉGIN				
0 h 30				LÉGITIME DÉPENSE	LE CODE CHASTENAY	TOUT LE MONDE DEHORS	
1 h	LES APPENDICES		LA VIE NOUS ARRIVE				

PREMIÈRE DIFFUSION

REDIFFUSION

GRILLE HORAIRE HIVER 2013

DU 7 JANVIER AU 31 MARS 2013

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
6 h	1, 2, 3... GÉANT		ELIOT KID				
6 h 30			ATOUT 5				
7 h	SAM LE POMPIER		SAM CHICOTTE	LES ARGONAUTES			
7 h 30	TOUPIE ET BINOU		MARTHA BLA BLA/MON AMI GROMPF				
8 h	DORA L'EXPLORATRICE		1, 2, 3... GÉANT				
8 h 30	DIEGO		LES MÉLODILOUS				
9 h	BOB LE BRICOLEUR		OUI-OUI AU PAYS DES JOUETS/CHUGGINGTON				
9 h 30	MAYA L'ABEILLE/ZOU		LES BANANES EN PYJAMA/JELLY JAMM				
10 h	MARTINE		CORNEMUSE				
10 h 30	LE LIVRE DE LA JUNGLE/LES LÉGENDES DE TATONKA		GASPARD ET LISA/JOUE AVEC JESS				
11 h	CASPER - L'ÉCOLE DE LA PEUR		ANATOLE				
11 h 30	SHERLOCK YACK		LES FRÈRES KRATT				
12 h	MARSUPILAMI		TACTIK				
12 h 30	LE PETIT PRINCE		LE DERNIER PASSAGER	GÉNIAL!	SOYONS BÊTES!	DIS-MOI TOUT	VERTS CONTRE-ATTAQUENT
13 h	LE DERNIER PASSAGER	SOYONS BÊTES!				LES FRANCS-TIREURS	VOIR
13 h 30			POUR L'HISTOIRE	PLANÈTE SCIENCE	QUESTIONS DE SOCIÉTÉ		
14 h	À LA DI STASIO	MAÎTRES ET VALETS				À LA DI STASIO	
14 h 30			LE CODE CHASTENAY	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LÉGITIME DÉPENSE		BAZZO.TV
15 h	GÉNIAL!	LES FRANCS-TIREURS	LA UNE QUI TUE		TOUT LE MONDE DEHORS	DÉFICIT ZÉRO	
15 h 30			LÉONARD				
16 h	NATIONAL GEOGRAPHIC	PLANÈTE BLEUE	MATT ET LES MONSTRES/LES P'TITS DIABLES				
16 h 30			CORNEMUSE				
17 h	LES BOBOS	À LA DI STASIO	1, 2, 3... GÉANT				
17 h 30	VERTS CONTRE-ATTAQUENT		TOC TOC TOC				
18 h	LES DALTON	LE DERNIER PASSAGER	LES ARGONAUTES				
18 h 30	DIS-MOI TOUT		TACTIK				
19 h	PLANÈTE BLEUE	GÉNIAL!	LÉGITIME DÉPENSE	LE CODE CHASTENAY	DIS-MOI TOUT	GÉNIAL!	LE DERNIER PASSAGER
19 h 30			TOUT LE MONDE DEHORS	VERTS CONTRE-ATTAQUENT	DÉFICIT ZÉRO		
20 h	LES FRANCS-TIREURS	POUR L'HISTOIRE	PLANÈTE SCIENCE	NATIONAL GEOGRAPHIC	VOIR	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES BOBOS
20 h 30							LA UNE QUI TUE
21 h			QUESTIONS DE SOCIÉTÉ	SOS SAGES-FEMMES	LES FRANCS-TIREURS		À LA DI STASIO
21 h 30	BELLE ET BUM	CINÉMA		LES BOBOS		BAZZO.TV	
22 h			24 HEURES CHRONO	LA UNE QUI TUE	GÉNIAL!		
22 h 30						VOIR	BELLE ET BUM
23 h		DÉFICIT ZÉRO	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES FRANCS-TIREURS	SOS SAGES-FEMMES		
23 h 30	CINÉMA	LE CODE CHASTENAY				VERTS CONTRE-ATTAQUENT	
0 h			À LA DI STASIO	LA PÉRIODE DE QUESTIONS			CINÉMA
0 h 30	LES BOBOS	BAZZO.TV					
1 h	VERTS CONTRE-ATTAQUENT		LES APPENDICES	LÉGITIME DÉPENSE	LE CODE CHASTENAY	TOUT LE MONDE DEHORS	

PREMIÈRE DIFFUSION REDIFFUSION

PRIX REMPORTEÉS

18 prix

**Gala des prix Gémeaux
septembre 2012**

POUR LA PROGRAMMATION 2011-2012

À LA DI STASIO

ZONE3

Meilleur magazine de services –

Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc,
Brigitte Lemonde

BAZZO.TV

LES PRODUCTIONS BAZZO BAZZO

Meilleure recherche: talk-show, magazine –

Julie Blackburn, Carole Bouchard, Émilie Dupras,
Candide Proulx, *Épisode 286*

LES FRANCS-TIREURS

ZONE3

Meilleur magazine d'intérêt social –

Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc,
Brigitte Lemonde, Jean-Pierre Paiement

GÉNIAL!

DATSIT STUDIOS

Meilleur jeu – Bruno Dubé, Sylvie Tremblay

**Meilleur projet numérique (site Web et/ou
application) pour une émission ou série:**

humour, variétés – <http://genial.telequebec.tv> –
Bruno Dubé, Sylvie Tremblay (Datsit Studios),
Caroline Gaudette (Version 10)

GODIN

LES FILMS DE GARY

Meilleure biographie (ou portrait) –

Simon Beaulieu, Marc-André Faucher, Benjamin Hogue

Meilleur scénario: documentaire –

Simon Beaulieu

**Meilleure recherche: affaires publiques,
documentaire toutes catégories** –

Simon Beaulieu, Marc-André Faucher, Benjamin Hogue

Meilleur montage: affaires publiques,

documentaire – émission – Simon Beaulieu,
Alexandre Chartrand, René Roberge

JULIETTE EN DIRECT

LES PRODUCTIONS PASSEZ GO

**Meilleure émission ou série originale produite
pour les nouveaux médias: jeunesse** –

<http://julietteendirect.telequebec.tv> – Vicky Bounadère,
Marie-Claude Blouin, Félix Tétreault (Les Productions
Passez Go), Hélène Archambault (Télé-Québec)

NOTRE CULTURE À L'ÉTRANGER

TRIO ORANGE

Meilleur documentaire: culture – Patricia Beaulieu,

Éric Hébert, Pierre Paquet, Carlos Soldevila

TACTIK

VIVAVISION

Meilleure émission ou série jeunesse: fiction –

Francine Forest, Dominique Gagné, Jean-Pierre Morin,
Marie-Soleil St-Michel

Meilleure réalisation jeunesse: fiction –

Michel Berthiaume, *Camille*

Meilleur texte: jeunesse – Vincent Bolduc,

Les vieux monstres

Meilleur premier rôle: jeunesse – Pier-Luc Funk,

Entre chèvres et chats

PRIX REMPORÉS

TOC TOC TOC TÉLÉFICTION

Meilleur rôle de soutien : jeunesse – Denis Houle,
Le retour de Capitaine Gaillard (Immortel de la télé)

VOIR TRIO ORANGE

Meilleur magazine culturel – Éric Hébert,
Pierre Paquet, Carlos Soldevila

Meilleure réalisation : magazine – Patricia Beaulieu,
Sébastien Diaz, Charles Gervais, *Épisode 63*

22 prix

Gala des prix Gémeaux septembre 2013

POUR LA PROGRAMMATION 2012- 2013

LES ARGONAUTES PRODUCTIONS PIXCOM

Meilleur premier rôle : jeunesse – Éric Paulhus,
Le GS de Bao

LES BOBOS ZONE3

Meilleure série humoristique –
Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc,
Brigitte Lemonde, Sophie Morasse

CURIEUX BÉGIN ZONE3

**Meilleure animation : magazine de services,
culturel** – Christian Bégin, *Cuisine italienne*

DIS-MOI TOUT PAMPLEMOUSSE MÉDIA

Meilleure recherche : jeunesse –
Marie-Hélène Laurin, Anne-Marie Séguin,
Julie Payette

LES FRANCS-TIREURS ZONE3

Meilleur magazine d'intérêt social –
Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc,
Brigitte Lemonde, Jean-Pierre Paiement

Meilleure réalisation : magazine –
Philippe Desrosiers, Stéphane Thibault, *Épisode 375*

Meilleure recherche : talk-show, magazine –
Myriam Berthelet, Éric Parazelli, Martin Traversy,
Épisode 392

**Meilleure animation : affaires publiques,
magazine d'intérêt social** – Patrick Lagacé,
Richard Martineau, *Épisode 379*

FROM MONTRÉAL EURÊKA! PRODUCTIONS

Meilleur documentaire : culture –
France Choquette, Yannick B. Gélinas, Jean Roy

GÉNIAL! DATSIT STUDIOS

Meilleur jeu – Daniel Cormier, Bruno Dubé,
Robert Montour, Sylvie Tremblay

Meilleure animation : jeu, télé-réalité –
Stéphane Bellavance, Martin Carli, *Épisode 72*

**Meilleur projet numérique (site Web et/ou
application mobile) pour une émission ou série:
humour, variétés** – Génial! application mobile –
<http://genial.telequebec.tv/app-genial> –
Daniel Cormier, Bruno Dubé, Caroline Gaudette,
Robert Montour, Sylvie Tremblay (Datsit Studios /
Productions Version 10)

GENTILLY OR NOT TO BE PRODUCTIONS DE LA RUEELLE

**Meilleure recherche : affaires publiques,
documentaire toutes catégories** –
Guylaine Maroist, Marie-Michèle Tremblay

**Meilleur montage : affaires publiques,
documentaire – émission** – Martin Gagnon,
Eric Ruel

PRIX REMPORTEÉS

JULIETTE EN DIRECT
LES PRODUCTIONS PASSEZ GO

Meilleure émission ou série originale produite pour les nouveaux médias: jeunesse –

<http://julietteendirect.telequebec.tv> –
Hélène Archambault, Marie-Claude Blouin,
Vicky Bounadère, Yvan De Muy, Félix Tétreault

Meilleure interprétation pour une émission ou série originale produite pour les nouveaux médias: jeunesse – Camille Felton, *Semaine 1, Oh mon Roméo! (mercredi et jeudi)*

UN P'TIT DERNIER POUR LA ROUTE
AVEC PAUL BUISSONNEAU
QUIET MOTION

Meilleur scénario: documentaire –
Mathieu Fontaine, Geneviève Simard

TACTIK
VIVAVISION

Meilleure réalisation jeunesse: fiction –
Michel Berthiaume, *Familialement vôtre*

Meilleur texte: jeunesse – Vincent Bolduc,
Souper forcé

TOC TOC TOC
TÉLÉFICTION

Meilleure émission ou série jeunesse: fiction –
Carmen Bourassa, Claude Veillet, Lucie Veillet

Meilleur rôle de soutien: jeunesse –
Denis Houle, *Super Pout et les petits tocs*

VOIR
TRIO ORANGE

Meilleur magazine culturel – Éric Hébert,
Pierre Paquet, Carlos Soldevila

Autres prix et distinctions

Grand Prix de l'Académie 2013

Remis à Michèle Fortin, présidente-directrice générale de Télé-Québec

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2013

Prix pour une carrière vouée à l'excellence remis à Chris et Martin Kratt (producteurs canadiens de séries à succès diffusées sur les ondes de Télé-Québec comme *Soyons bêtes!*, *Les frères Kratt* et *Zoboomafoo*)

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2012

POUR LA PROGRAMMATION 2011-2012

JULIETTE EN DIRECT
LES PRODUCTIONS PASSEZ GO

Grand prix d'excellence

KABOUM
PRODUCTIONS PIXCOM

Prix d'excellence pour le meilleur projet convergent

TACTIK
VIVAVISION

Prix d'excellence pour la meilleure émission de télévision – Acquisitions de connaissances et développement du sens critique

PRIX REMPORÉS

TOC TOC TOC
TÉLÉFICTION

**Prix d'excellence pour la
meilleure émission de télévision** – Stimulation
de l'imagination et de la créativité

Prix des parents

Prix Numix

POUR LA PROGRAMMATION 2011-2012

LES APPENDICES
PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE

**Production de convergence:
humour et variété** – volet Web et mobile

JULIETTE EN DIRECT
LES PRODUCTIONS PASSEZ GO

Webtélé jeunesse

TRIATHLON DU FRANÇAIS
TÉLÉ-QUÉBEC

Production sociétale

POUR LA PROGRAMMATION 2012-2013

JULIETTE EN DIRECT
LES PRODUCTIONS PASSEZ GO

Webtélé jeunesse

Artis 2013

LES BOBOS
ZONE3

Rôle féminin – comédie – Anne Dorval

Félix 2012

BELLE ET BUM
DATSIT STUDIOS

Meilleure émission musicale 2013

LES BOBOS
ZONE3

Meilleure émission de télévision de l'année –
humour

Olivier 2013

LES APPENDICES
PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE

Meilleure série humoristique de l'année

LES BOBOS
ZONE3

Meilleure comédie à la télé

Prix Médias de l'Association médicale canadienne

UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE
TÉLÉFICTION

Excellence d'un reportage télévisé –
grand reportage, *Emprisonné dans son corps:
le syndrome de verrouillage* – Caroline Gauthier

Young Artist Awards

TACTIK
VIVAVISION

**Meilleure prestation dans une télésérie
jeunesse** – Frédérique Dufort

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale de Télé-Québec et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration a constitué un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines. Le conseil a également constitué un comité exécutif.

Jean Lamarre

Président du conseil et du comité exécutif

Président, Lamarre Consultants

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
31 janvier 2008 – reconduction le 20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2018

STATUT
Membre indépendant

Jean Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal avec spécialisation en économie appliquée. Depuis 1996, il est président de Lamarre Consultants, qui offre des services de conseil stratégique et organise le financement de projets pour des sociétés dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion, principalement au Québec. Les domaines d'intervention se situent surtout en sciences de la vie et dans les hautes technologies.

Antérieurement, M. Lamarre a agi à titre de vice-président international auprès du Groupe Canam Manac, essentiellement dans la gestion des opérations au Mexique, en France, au Venezuela et en Chine.

Pendant quinze ans, M. Lamarre a été très actif auprès des entreprises Lavalin. Il a œuvré au bureau de Bruxelles à titre de vice-président Europe, étant responsable des opérations en Belgique, en Angleterre et en Norvège. Précédemment, il avait été vice-président finances et administration au Groupe Lavalin Itée, après avoir occupé des fonctions d'administrateur au Nigeria, en Algérie, au Guatemala et au Sénégal.

M. Lamarre est membre du comité d'examen indépendant du Groupe Investors et siège également aux conseils d'administration suivants :

- Semafo Inc. ;
- SOVAR inc. ;
- Le Devoir inc. ;
- Therillia Development Company ;
- Technologies D-Box Inc. ;
- Argos Therapeutics Inc. ;
- TSO3 Inc. ;
- Pointe-à-Callière, musée d'archéologie de Montréal ;
- Groupe Delom ;
- Mispro Inc. ;
- Klox Technologies inc. ;
- Société de développement Angus ;
- CMEN.SA ;
- Centre québécois de valorisation des biotechnologies ;
- Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michèle Fortin

Membre du comité exécutif

**Présidente-directrice générale,
Société de télédiffusion du Québec**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
4 juillet 2005 – reconduction le 4 juillet 2010

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
3 juillet 2015

Michèle Fortin a occupé divers postes de haute direction dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des communications au Canada. Elle a notamment été vice-présidente responsable de la télévision française de Radio-Canada de 1994 à 2002. Passionnée de télévision, elle a lancé et soutenu plusieurs émissions qui ont marqué la télévision française depuis quinze ans, à Télé-Québec comme à Radio-Canada. Elle a également créé la chaîne culturelle ARTV. Elle a reçu plusieurs distinctions, dont le Grand Prix de l'Académie 2013 et les titres de Chevalier des arts et des lettres de la République française, de Femme innovatrice de l'année de l'Association canadienne des femmes en communications, puis de Personnalité de la semaine du journal *La Presse*. Elle a de plus été lauréate du «Top 100» des Canadiennes les plus influentes (2008) dans la catégorie Arts et Communications.

M^{me} Fortin siège également aux conseils d'administration suivants:

- Canal Savoir;
- Alliance Médias Jeunesse;
- Association canadienne des médias éducatifs et publics (CAPEM);
- Instituts de recherche en santé du Canada.

Isabel Brochu

Membre du comité des ressources humaines

**Consultante en développement des territoires
et professionnelle de la recherche**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2017

STATUT
Membre indépendant

Isabel Brochu est diplômée de l'Université du Québec à Chicoutimi en administration des affaires (économie) et titulaire d'une maîtrise en études régionales. Elle est consultante en développement des territoires depuis plus de treize ans et chercheuse depuis vingt ans. Elle a fait partie de l'équipe du Centre de recherche sur le développement territorial et a collaboré à la publication d'ouvrages et d'articles scientifiques en collaboration avec des chercheurs universitaires.

Isabel Brochu est par ailleurs auteure jeunesse aux Éditions Pierre Tisseyre et chroniqueuse pour le journal *Le Quotidien*. Elle complète actuellement des études de deuxième cycle spécialisées en éthique. M^{me} Brochu s'engage également dans sa communauté en soutenant divers organismes à but non lucratif. Elle participe notamment depuis plusieurs années à la gestion entourant le Prix littéraire Damase-Potvin et en assume la présidence depuis 2011.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Francine Cléroux

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique, membre du comité exécutif

**Présidente-directrice générale,
Fondation du cancer du sein du Québec**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

Francine Cléroux est diplômée de l'Université de Montréal en relations publiques. Avant de rejoindre la Fondation du cancer du sein du Québec, M^{me} Cléroux a œuvré plus de trente années en direction d'équipes, plus spécifiquement dans le secteur des relations publiques et des communications. Elle a entre autres occupé des postes de directrice des communications au sein de deux ordres professionnels, de vice-présidente adjointe aux affaires publiques et générales pour la Financière Sun Life et, plus récemment, de vice-présidente relations publiques et communications pour le Mouvement Desjardins.

M^{me} Cléroux est également très engagée dans la communauté. Depuis le début de sa carrière, elle a apporté sa contribution à l'évolution de nombreux organismes à but non lucratif, tant dans les secteurs humanitaires que dans le domaine des arts, ainsi qu'auprès d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et d'affaires, dont, entre autres, le Conseil du patronat du Québec, Centraide du Grand Montréal et le Conseil de gestion de l'assurance parentale. Elle a de plus présidé le conseil d'administration du Cercle canadien de Montréal ainsi que celui du Nouvel Ensemble Moderne.

Louise Dandurand

**Vice-présidente du conseil et du comité exécutif,
présidente du comité des ressources humaines**

Présidente de l'Acfas

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2008 – reconduction le 22 janvier 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
21 janvier 2017

STATUT
Membre indépendant

Louise Dandurand est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Toronto. Après avoir été conseillère principale en politique du ministre d'État (Sciences et technologie) du Canada, elle a été, de 1986 à 1988, secrétaire générale du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et a également occupé les postes de présidente par intérim, de directrice générale des programmes, de directrice générale de l'administration et de secrétaire générale du Conseil des arts du Canada. En 1997, elle a été nommée vice-rectrice à la planification stratégique et financière de l'Université du Québec à Montréal, et en 1998, vice-rectrice à la recherche du même établissement. Présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) de 2001 à 2006, elle est ensuite devenue vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures de l'Université Concordia. De 2008 à 2010, elle a été présidente du Comité de recherche de la CREPUQ, puis, de juin 2009 à septembre 2010, membre du groupe-conseil sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. En 2012, M^{me} Dandurand est devenue présidente de l'Acfas.

Sur la scène internationale, M^{me} Dandurand a été déléguée de l'Amérique du Nord au programme de Gestion institutionnelle de l'enseignement supérieur (IMHE) de l'OCDE, membre de la délégation canadienne du Comité sur les systèmes scientifiques de l'OCDE, puis représentante du Canada au International Group of Funding Agencies for Global Change Research (IGFA).

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alexis Deschênes

Membre du comité d'audit

**Avocat, Direction du contentieux du
ministère de la Justice du Québec**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2017

STATUT
Membre indépendant

Alexis Deschênes est avocat plaideur au sein du gouvernement du Québec. Après des études de premier cycle en droit à l'Université Laval, il a reçu le Prix du Barreau du Québec attribué à l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne cumulative au terme du baccalauréat dans ce domaine. Auparavant, M. Deschênes avait travaillé douze ans en journalisme télévisuel, essentiellement à TVA et à Radio-Canada. Alors bachelier en science politique de l'Université Concordia, il avait été nommé correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale en 2006, où il est resté pendant quatre années avant de se diriger en droit.

Alexis Deschênes est également engagé à titre de membre de la corporation du CECI et membre du conseil d'établissement de l'école Fernand-Seguin à Québec.

Stéphane Éthier

Membre du comité des ressources humaines

**Consultant en gestion et chargé de cours
en management, HEC Montréal**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT
Membre indépendant

Consultant en gestion, Stéphane Éthier est chargé de cours en management à HEC Montréal, où il est également étudiant au doctorat. Auparavant, il a dirigé l'équipe de conseillers en efficacité opérationnelle au Mouvement Desjardins, il a été directeur principal de la pratique en conseil stratégique chez Deloitte et consultant à McKinsey & Company. Il a aussi occupé le poste de stratège principal et de directeur de la gestion des connaissances chez Cossette.

Précédemment, il a été conseiller politique auprès de ministres au gouvernement du Québec et a occupé des postes de direction dans divers médias imprimés et interactifs. Il a également été chroniqueur et animateur à la télévision et à la radio, notamment à Télé-Québec, où il a commencé sa carrière dans les médias. Stéphane Éthier est titulaire d'un MBA de HEC Montréal, ainsi que de baccalauréats en anatomie, en droit civil et en common law de l'Université McGill.

Il siège également aux conseils d'administration suivants :

- Insertech Angus ;
- Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation ;
- Association québécoise de droit constitutionnel.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sylvie Jacques

Membre du comité d'audit

Directrice Investissements, Fonds d'investissement de la culture et des communications

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 février 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
21 février 2016

STATUT
Membre indépendant

Sylvie Jacques est directrice Investissements au Fonds d'investissement de la culture et des communications depuis 2011. Elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans les domaines de l'investissement et du financement corporatif. De 1987 à 1995, elle a travaillé à la Société de développement industriel du Québec, dont quatre années comme gestionnaire d'une équipe de professionnels. En 1995, elle s'est jointe au Fonds de solidarité FTQ, et en 1997, elle a été promue directrice du Fonds récréotouristique, avec un portefeuille d'investissements de 100 millions de dollars sous sa responsabilité. En septembre 2000, elle est devenue directrice de la Division Tourisme et Loisirs de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De 2003 à 2010, elle a occupé le poste de directrice financement subordonné à la Banque de développement du Canada. Elle a donc acquis une solide expertise en matière d'investissement dans des entreprises et organismes de toutes tailles œuvrant dans divers secteurs d'activité. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M^{me} Jacques a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Transat A.T. inc., Manoir Richelieu s.e.c. et Réseau Capital, pour n'en nommer que quelques-unes.

Elle siège également aux conseils d'administration suivants :

- LC Media inc. ;
- GVGS inc. ;
- Société zoologique de Granby.

Louise Martel

Présidente du comité d'audit et membre du comité exécutif

Professeure titulaire et directrice du Service de l'enseignement des sciences comptables, HEC Montréal

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 janvier 2009 – reconduction le 28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

Louise Martel, FCPA, FCA, CA – Auditeur, est professeure titulaire et directrice du service de l'enseignement des sciences comptables à HEC Montréal. Outre son enseignement régulier, particulièrement en théorie comptable avancée aux futurs comptables agréés et en analyse d'information financière au MBA, elle participe à des programmes de formation en entreprise tant à l'étranger qu'au Québec. Elle a été pendant plus de dix-neuf ans associée au cabinet d'experts comptables KPMG. Ses intérêts de recherche touchent l'information financière, l'attestation, l'éthique et la gouvernance. De plus, M^{me} Martel est active dans le milieu québécois des affaires. Elle participe régulièrement à des projets de consultation ou d'expertise, et agit à titre de formatrice (*coach*) financière. M^{me} Martel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M^{me} Martel siège également au conseil d'administration de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI).

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique Payette

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Professeure agrégée, Département d'information et de communication, Université Laval

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
1^{er} mai 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
30 avril 2017

STATUT
Membre indépendant

Dominique Payette est professeure agrégée au Département d'information et de communication de l'Université Laval, à Québec, depuis 2006. Avant 2006, elle était journaliste à la Première Chaîne de Radio-Canada, où elle a travaillé pendant de nombreuses années, ainsi qu'à la télévision de Radio-Canada et à Télé-Québec. M^{me} Payette a reçu plusieurs prix de journalisme, notamment le prix Jean-Pierre-Goretta de la Radio suisse romande.

Elle détient une maîtrise en communication et un doctorat en sociologie de l'UQAM. Sa thèse de doctorat portait sur le génocide rwandais, et l'ouvrage *La Dérive sanglante du Rwanda*, publié aux éditions Écosociété, en est issu. Elle est aussi l'auteure du livre *Le Journalisme radiophonique*, aux Presses de l'Université de Montréal.

M^{me} Payette a également été chargée de cours à l'UQAM, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique avant d'arriver à l'Université Laval. Elle a par ailleurs obtenu des prix d'excellence en enseignement à l'Université Laval ainsi qu'à l'Université de Montréal.

Dominique Payette a aussi dirigé en 2010 le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec à la demande de la ministre québécoise de la Culture et des Communications. Son rapport propose 50 mesures destinées à opérer une réforme audacieuse du régime de presse au Québec.

En 2013, elle a été professeure invitée à l'Institut français de presse à Paris et à la Faculté de journalisme de l'Université de Bucarest, en Roumanie.

Elle a été membre du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec, où elle a présidé le comité de gouvernance et d'éthique, de 2009 à 2013.

Lorraine Pintal

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

**Directrice artistique et générale,
Théâtre du Nouveau Monde**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2008 – reconduction le 27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT
Membre indépendant

Lorraine Pintal est comédienne, metteuse en scène, réalisatrice, animatrice et auteure. Elle a été codirectrice du Théâtre de La Rallonge et, depuis la saison 1992-1993, elle est la directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde. À titre de metteuse en scène, nous lui devons plus d'une centaine de réalisations théâtrales depuis 1981. Elle a réalisé bon nombre de dramatiques pour la télévision et a interprété plusieurs rôles comme comédienne, tant au théâtre et à la télévision qu'au cinéma. Elle a animé l'émission littéraire *Vous m'en lirez tant*, à la Première Chaîne de Radio-Canada, de septembre 2008 à juin 2011.

M^{me} Pintal siège également aux conseils d'administration suivants :

- La Vitrine culturelle de Montréal ;
- Quartier des spectacles ;
- Théâtres associés inc.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sommaire des activités du conseil d'administration et de ses comités

Au cours de l'année 2012-2013, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises et le comité d'audit à quatre reprises, puis le comité exécutif, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique se sont chacun réunis une seule fois.

Après avoir reçu et examiné les recommandations du comité d'audit, le conseil a approuvé le budget annuel 2012-2013, les états financiers vérifiés de la Société se terminant le 31 août 2012, le régime d'emprunts 2013-2014, le budget en capital 2013-2014 et le plan triennal d'immobilisations 2013-2016.

Le conseil d'administration a adopté les orientations du plan de programmation 2013-2014. Il est axé sur quatre thèmes : maintenir et renforcer le leadership de la Société en jeunesse, dynamiser la programmation pour adultes, améliorer l'image de marque et la notoriété de Télé-Québec auprès de ses différents publics et occuper une place significative et pertinente dans l'univers numérique.

En cours d'année, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de quatre nouveaux membres du conseil d'administration en remplacement de quatre membres sortants. Il a également reconduit le mandat de trois membres restants.

Revue de la présence des membres du conseil d'administration aux séances du conseil et des comités 2012-2013

	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
	4 séances ordinaires	1 séance extraordinaire				
Edwin Bourget*	1/1	0/1	–	–	–	–
Francine Cléroux	3/4	1/1	–	1/1	–	1/1
Louise Dandurand	3/4	0/1	–	1/1	1/1	–
Michèle Fortin	4/4	1/1	–	1/1	1/1	–
Johanne Jean*	1/1	1/1	1/1	–	–	–
Sylvie Jacques	4/4	1/1	3/3	–	–	–
Benoît Gauthier**	2/2	0/1	1/1	–	–	1/1
Jean Lamarre	4/4	1/1	4/4	1/1	1/1	–
Alix Laurent***	1/2	1/1	–	–	–	1/1
Louise Martel	4/4	1/1	4/4	–	–	–
Lorraine Pintal	3/4	0/1	–	–	1/1	–
Isabel Brochu ¹	3/3	s.o.	–	–	1/1	–
Alexis Deschênes ¹	3/3	s.o.	2/2	–	–	–
Stéphane Éthier ²	1/2	s.o.	–	–	–	–
Dominique Payette ³	2/2	s.o.	–	–	–	–

* Fin de mandat en février 2013

** Fin de mandat en mars 2013

*** Fin de mandat en mai 2013

¹ Nomination en février 2013

² Nomination en mars 2013

³ Nomination en mai 2013

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ

NOM	PRÉNOM	TITRE D'EMPLOI	SALAIRE ANNUEL	ALLOCATION AUTOMOBILE
Fortin	Michèle	P.D.G.	187 098 \$	0 \$
Chaloult	Dominique	D.G., Programmes et médias numériques	180 556 \$	3 600 \$
Bélisle	Denis	D.G. principal et secrétaire corporatif	169 456 \$	3 600 \$
St-Onge	Peter	D.G., Administration, finances et services techniques	153 381 \$	3 600 \$
Drainville	Hélène	D.G., Régions et partenariats	151 799 \$	3 600 \$

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société prend en considération le salaire annuel de base, la prime annuelle, s'il y a lieu, de même que la prime d'allocation de voiture.

La rémunération et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont celles qui ont été établies par décret gouvernemental s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Le programme de prime annuelle

Conformément à la Loi 100 mettant en œuvre certaines dispositions du discours du budget du 30 mars 2010 et visant le retour de l'équilibre budgétaire en 2013-2014, la Société n'a pas versé de prime au rendement aux cadres pour les années financières se terminant le 31 août 2011, le 31 août 2012 et le 31 août 2013.

Allocation pour l'utilisation d'un véhicule

La Société octroie à ses dirigeants, une allocation mensuelle brute de 300 \$ pour l'utilisation d'un véhicule personnel.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2013

Rapport de la direction	40
Rapport de l'auditeur indépendant	41
Résultats et déficit cumulé	43
État de la situation financière	44
État de la variation de la dette nette	45
Flux de trésorerie	46
Notes complémentaires	47

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction de la Société, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction de la Société. Ce comité rencontre la direction, et le Vérificateur général du Québec examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michèle Fortin

Présidente-directrice générale



Peter St-Onge

Directeur général de l'administration, des finances et des services techniques

Montréal, le 22 novembre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent les états des résultats et déficit cumulé, l'état de la situation financière au 31 août 2013, l'état de la variation de la dette nette et celui des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives regroupés dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction de la Société quant aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit nécessite la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Télé-Québec n'a pas comptabilisé à l'état de la situation financière, au 31 août 2013, le montant de 45 564 439 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public), qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Télé-Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Télé-Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec de 32 818 799 \$ et une surévaluation du déficit annuel et cumulé de 12 745 640 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2013.

Opinion avec réserve

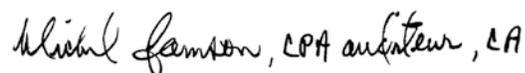
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date, selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, 22 novembre 2013

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	53 365 893 \$	53 569 740 \$	54 823 663 \$
Intérêts sur la dette	1 331 105	1 327 681	1 328 536
Remboursement du capital de la dette	6 708 000	5 907 320	-
Virement de subventions reportées	-	-	6 153 786
Virement de subventions relatif à l'application du chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert (note 3)	-	(7 652 091)	-
Autres	950 000	1 524 154	193 505
Canal Savoir	750 000	400 000	1 000 000
Ventes, services et revenus divers	17 652 433	19 281 401	20 534 395
	80 757 431	74 358 205	84 033 885
CHARGES			
Droits des services de télédiffusion et des services numériques	39 693 747	40 570 742	41 032 234
Traitements et charges sociales	19 561 543	19 455 696	19 090 313
Coûts de transmission et de distribution	1 541 320	1 569 067	1 572 282
Frais de promotion et de communication	2 742 843	2 814 930	2 907 891
Services professionnels et administratifs	4 665 713	4 998 392	5 075 457
Loyers, location et fournitures	4 990 928	4 626 509	4 947 717
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	6 793 000	6 606 897	6 368 811
Frais financiers (note 4)	1 340 007	1 334 258	1 335 361
Canal Savoir	750 001	1 026 954	1 476 408
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	25 000	(7 221)	(5 339)
	82 104 102	82 996 224	83 801 135
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(1 346 671)	(8 638 019)	232 750
DÉFICIT CUMULÉ DU DÉBUT		(6 239 118)	(6 471 868)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(14 877 137) \$	(6 239 118) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

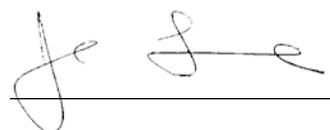
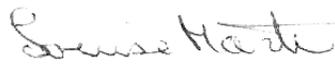
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 AOÛT 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	– \$	2 173 466 \$
Créances	5 836 041	5 686 858
Placement (note 5)	9 842	9 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	1 057 563	47 000 508
	<u>6 903 446</u>	<u>54 870 674</u>
PASSIFS		
Découvert bancaire	670 928	–
Emprunts temporaires (note 8)	15 170 582	26 769 926
Charges à payer et frais courus (note 7)	7 822 740	7 316 278
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer	27 934 727	33 771 824
Dettes à long terme (note 9)	38 404 492	27 231 912
Revenus reportés (note 10)	2 058 513	42 118 937
Avance du gouvernement du Québec (note 11)	2 750 000	2 750 000
	<u>94 811 982</u>	<u>139 958 877</u>
DETTE NETTE	<u>(87 908 536)</u>	<u>(85 088 203)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	39 392 129	44 061 476
Immobilisations corporelles (note 12)	32 687 238	33 795 762
Fournitures techniques et de production	505 023	511 339
Charges payées d'avance	447 009	480 508
	<u>73 031 399</u>	<u>78 849 085</u>
DÉFICIT CUMULÉ	<u><u>(14 877 137) \$</u></u>	<u><u>(6 239 118) \$</u></u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(1 346 671) \$	(8 638 019) \$	232 750 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 432 200)	(5 499 000)	(9 229 147)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 793 000	6 606 897	6 368 811
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	25 000	(7 221)	(5 339)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	-	7 848	18 419
	<u>(1 614 200)</u>	<u>1 108 524</u>	<u>(2 847 256)</u>
Acquisition des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	-	(33 216 673)	(43 876 797)
Utilisation des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	-	37 886 020	38 231 103
Acquisition des fournitures techniques et de production	-	(158 115)	(210 064)
Utilisation des fournitures techniques et de production	-	164 431	179 479
Acquisition de charges payées d'avance	-	(1 058 491)	(999 549)
Utilisation des charges payées d'avance	-	1 091 990	1 015 825
	<u>-</u>	<u>4 709 162</u>	<u>(5 660 003)</u>
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	<u>(2 960 871)</u>	<u>(2 820 333)</u>	<u>(8 274 509)</u>
DETTE NETTE DU DÉBUT	<u>(85 088 203)</u>	<u>(85 088 203)</u>	<u>(76 813 694)</u>
DETTE NETTE DE LA FIN	<u><u>(88 049 074) \$</u></u>	<u><u>(87 908 536) \$</u></u>	<u><u>(85 088 203) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent annuel	(8 638 019) \$	232 750 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 606 897	6 368 811
Virement des subventions reportées	–	(6 153 786)
Gain sur aliénation d'immobilisations corporelles	(7 221)	(5 339)
	<u>(2 038 343)</u>	<u>442 436</u>
Variations des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 13)	5 111 865	3 732 968
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>3 073 522</u>	<u>4 175 404</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	7 848	18 419
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 499 000)	(9 229 147)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(5 491 152)</u>	<u>(9 210 728)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	5 480 556	9 880 312
Remboursement des emprunts temporaires	(17 079 900)	(9 842 886)
Augmentation de la dette	17 157 107	10 196 073
Remboursement de la dette	(5 984 527)	(4 188 958)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(426 764)</u>	<u>6 044 541</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	<u>(2 844 394)</u>	<u>1 009 217</u>
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 173 466</u>	<u>1 164 249</u>
(DÉCOUVERT BANCAIRE) ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(670 928) \$</u>	<u>2 173 466 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale, au sens du Code civil, constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle, de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

En vertu de sa loi constitutive, Télé-Québec est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution des participations à des productions extérieures, ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

L'encaisse, les créances, le placement et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts bancaires, les charges à payer et les frais courus excluant les charges sociales à payer, les droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer ainsi que les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Subventions

Les paiements de transfert, soit les subventions et autres transferts reçus du gouvernement, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont autorisés et que Télé-Québec a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste revenus reportés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventes, services et autres revenus

Les ventes, services et autres revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

PASSIFS

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles qui sont reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de produits reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Avantages sociaux futurs

Provisions pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de Télé-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre liée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux ci-dessous.

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciels	33 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de sa valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de moins-values antérieures n'est permise.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Télé-Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où Télé-Québec bénéficiera des services acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

SP 1201, Présentation des états financiers

Le chapitre SP 1201 sur la présentation des états financiers établit des principes et des normes d'ordre général visant la divulgation d'information dans les états financiers et introduit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de Télé-Québec.

SP 3410, Paiements de transfert

Le 1^{er} septembre 2012, Télé-Québec a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, Paiements de transfert. Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, Paiements de transfert, établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'application de cette norme a eu des répercussions sur l'état des résultats, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette de la Société. Cette modification a une incidence sur les postes suivants des états financiers :

Situation financière

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(45 564 439) \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	37 912 348

Résultats

Virement de subventions relatif à l'application du chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert	7 652 091 \$
---	--------------

SP 3450, Instruments financiers

Le 1^{er} septembre 2012, Télé-Québec a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, Instruments financiers. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, coût ou coût après amortissement ;
- les actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement ;
- de nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 15.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de Télé-Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

SP 3041, Placements de portefeuille

Le 1^{er} septembre 2012, Télé-Québec a adopté prospectivement le chapitre SP 3041, Placements de portefeuille. Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 3040, Placements de portefeuille. Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- les parts de fonds communs de placement ont été intégrées dans le champ d'application ;
- les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, Instruments financiers ;
- l'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition est supprimée, puisque les dispositions du chapitre SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes ;
- les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de Télé-Québec.

4. FRAIS FINANCIERS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	6 577 \$	6 825 \$
Fonds de financement	332 940	376 005
Intérêts sur la dette à long terme – Fonds de financement	994 741	952 531
	<u>1 334 258 \$</u>	<u>1 335 361 \$</u>

5. PLACEMENT

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Placement TV5 Monde	<u>9 842 \$</u>	<u>9 842 \$</u>

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux intérêts courus et au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Fournisseurs et frais courus	2 295 520 \$	2 702 567 \$
Comptes à payer divers	2 674 036	1 661 065
Traitements à payer	601 833	687 509
Charges sociales à payer	2 251 351	2 265 137
	<u>7 822 740 \$</u>	<u>7 316 278 \$</u>

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Emprunts auprès du Fonds de financement	<u>15 170 582 \$</u>	<u>26 769 926 \$</u>

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 65 469 315 \$, aux fins suivantes.

	<u>2013</u>
Maintien d'actifs et numérisation	41 119 315 \$
Modernisation	8 350 000
Marge de crédit	16 000 000
	<u>65 469 315 \$</u>

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 1,52 % au 31 août 2013 (1,50 % au 31 août 2012).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Aux 31 août 2012 et 2013, la somme maximale que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée, alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires – plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion – lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Aux 31 août 2012 et 2013, Télé-Québec n'avait aucun emprunt prélevé sur ces facilités de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

9. DETTES À LONG TERME

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
• 4,798 % (taux effectif de 4,950 %) remboursables par versements annuels de 503 525 \$ jusqu'au 27 février 2014	503 525 \$	1 007 049 \$
• 4,2739 % (taux effectif de 4,419 %) remboursables par versements annuels de 201 409 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	1 611 279	1 812 689
• 4,2739 % (taux effectif de 4,392 %) remboursables par versements annuels de 302 114 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	906 344	1 208 459
• 2,156 % (taux effectif de 2,168 %) remboursables par versements annuels de 98 182 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2016	392 727	490 908
• 4,207 % (taux effectif de 4,341 %) remboursables par versements annuels de 260 703 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 303 518 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	1 303 518	1 564 221
• 2,726 % (taux effectif de 2,858 %) remboursables par versements annuels de 532 396 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 3 194 375 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	3 194 375	3 726 770
• 3,625 % (taux effectif de 3,771 %) remboursables par versements annuels de 603 308 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015 et par un versement de 1 809 954 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	3 619 909	4 223 228
• 3,837 % (taux effectif de 3,981 %) remboursables par versements annuels de 670 354 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	3 351 768	4 022 122
• 3,122 % (taux effectif de 3,275 %) remboursables par versements annuels de 1 019 607 \$ jusqu'au 16 juillet 2021	8 156 858	9 176 466
• 1,695 % (taux effectif de 1,844 %) remboursables par versements annuels de 1 715 711 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 10 294 264 \$ le 14 mai 2017	15 364 189	-
	<u>38 404 492 \$</u>	<u>27 231 912 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

9. DETTES À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par le ministre de la Culture et des Communications pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables, en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer lors des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2014	9 612 113 \$
2015	4 610 696
2016	5 617 746
2017	13 892 361
2018	1 689 961
2019 et subséquemment	3 058 822

10. REVENUS REPORTÉS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Subventions du gouvernement du Québec	800 001 \$	41 024 400 \$
Autres revenus de productions extérieures	1 106 240	915 722
Loyers perçus d'avance	152 272	178 815
	<u>2 058 513 \$</u>	<u>42 118 937 \$</u>

11. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret n° 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts, et le ministre des Finances a autorisé à Télé-Québec une avance d'un montant maximal de 2 750 000 \$ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret n° 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciels	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
Coût des immobilisations							
1 ^{er} septembre 2011	37 196 620 \$	35 171 655 \$	2 708 202 \$	11 271 912 \$	774 755 \$	13 801 163 \$	100 924 307 \$
Acquisitions	2 889 313	858 780	66 833	1 059 835	161 367	4 193 019	9 229 147
Dispositions	87 112	1 471 410	5 412	225 854	81 886	–	1 871 674
31 août 2012	39 998 821	34 559 025	2 769 623	12 105 893	854 236	17 994 182	108 281 780
Acquisitions	558 216	2 071 179	11 490	1 972 700	152 435	732 980	5 499 000
Dispositions	17 247	1 353 387	17 993	146 083	50 049	–	1 584 759
31 août 2013	40 539 790	35 276 817	2 763 120	13 932 510	956 622	18 727 162	112 196 021
Cumul des amortissements							
1 ^{er} septembre 2011	28 267 972	21 288 768	2 026 086	8 405 963	630 756	9 356 256	69 975 801
Amortissement de l'exercice	746 087	2 307 807	111 107	1 326 925	59 817	1 817 068	6 368 811
Dispositions	86 986	1 458 479	5 389	225 854	81 886	–	1 858 594
31 août 2012	28 927 073	22 138 096	2 131 804	9 507 034	608 687	11 173 324	74 486 018
Amortissement de l'exercice	787 239	2 294 441	95 488	1 222 525	70 239	2 136 965	6 606 897
Dispositions	17 139	1 352 875	17 993	146 076	50 049	–	1 584 132
31 août 2013	29 697 173	23 079 662	2 209 299	10 583 483	628 877	13 310 289	79 508 783
Valeur nette comptable							
31 août 2012	11 071 748	12 420 929	637 819	2 598 859	245 549	6 820 858	33 795 762
31 août 2013	10 842 617 \$	12 197 155 \$	553 821 \$	3 349 027 \$	327 745 \$	5 416 873 \$	32 687 238 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

13. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Variations des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Variation des créances	(149 183) \$	286 811 \$
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production	4 669 347	(5 645 694)
Variation des fournitures de production	6 316	(30 585)
Variation des charges payées d'avance	33 499	16 276
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	45 942 945	(5 008 564)
Variation des charges à payer et frais courus	506 462	(1 682 679)
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production à payer	(5 837 097)	5 612 410
Variation des revenus reportés	(40 060 424)	10 184 993
	<u><u>5 111 865 \$</u></u>	<u><u>3 732 968 \$</u></u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 273 594 \$ (2012: 1 324 688 \$).

14. DÉFICIT CUMULÉ

Comme nous l'avons mentionné à la note 3, Télé-Québec a adopté la norme relative au chapitre SP 3410, Paiements de transfert. L'impact de cette nouvelle norme est présenté ci-dessous.

Télé-Québec a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de contributions annuelles du gouvernement du Québec au cours des exercices futurs. Ces contributions seront comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice où elles seront autorisées par le gouvernement et où Télé-Québec satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque cette comptabilisation des revenus n'est plus synchronisée avec la comptabilisation de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Si le gouvernement du Québec autorise des contributions futures, l'écart créé au déficit cumulé se renversera au fur et à mesure de ces autorisations.

Au 31 août 2013, l'adoption de cette norme a eu pour effet de diminuer les subventions reportées du gouvernement du Québec relatives au financement des acquisitions d'immobilisations au montant de 32 818 799 \$, de diminuer les subventions à recevoir du gouvernement du Québec afférentes au montant de 45 564 439 \$ et d'augmenter le déficit cumulé de 12 745 640 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction de la Société a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Télé-Québec subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour Télé-Québec sont liés à l'encaisse, les créances et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Au 31 août 2013, l'exposition maximale au risque de crédit, relativement aux actifs financiers, correspond à leur valeur comptable. Télé-Québec n'est pas exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients, compte tenu de l'historique des comptes en souffrance non significatifs.

	<u>2013</u>
Moins de 30 jours	3 318 678 \$
De 30 à 60 jours	1 074 109
Plus de 60 jours	1 443 254
	<u><u>5 836 041 \$</u></u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Télé-Québec est exposée seulement au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Télé-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses emprunts temporaires portant intérêt à taux variable et à ses dettes à long terme portant intérêt à taux fixe.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les frais d'intérêts sur les emprunts temporaires. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 août 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 109 520 \$ (124 711 \$ en 2012) respectivement.

Les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et sont indirectement touchées par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les frais d'intérêts de Télé-Québec à l'égard de ses dettes à long terme, car celles-ci sont conservées jusqu'à leur échéance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Télé-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Télé-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Télé-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels, relativement aux passifs financiers, se détaillent comme suit.

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	15 170 582 \$	–	–	–	15 170 582 \$
Charges à payer et frais courus	7 822 740	–	–	–	7 822 740
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	27 934 727	–	–	–	27 934 727
Dettes à long terme	9 612 113	10 228 44	15 582 322	3 058 822	38 481 699
	60 540 162 \$	10 228 442 \$	15 582 322 \$	3 058 822 \$	89 409 748 \$

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale assujettie, et celui du RRPE est demeuré à 12,3 %.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2013 s'élèvent à 1 214 190 \$ (2012 : 1 160 039 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2013

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par baux à long terme échéant à diverses dates, jusqu'en l'an 2019, pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice clos le 31 août 2013 concernant ces baux s'élève à 4 444 234 \$ (2012: 4 698 784 \$).

Les paiements minimaux futurs, au cours des prochains exercices, s'établissent comme suit:

2014	4 711 029
2015	4 294 248
2016	4 158 668
2017	3 572 454
2018	3 535 375
2019 et subséquemment	2 005 219
	<hr/>
	22 276 993 \$

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec	62
Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec	68

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Dispositions générales

1. Le présent code d'éthique et de déontologie (ci-après désigné « le code ») a pour objet de promouvoir l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et des dirigeants, et de favoriser la transparence au sein de la Société. Il établit les normes minimales d'éthique que ceux-ci doivent respecter dans le cadre de leurs activités pour ainsi contribuer pleinement à la mission et à la vision de la Société.

Champ d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration et à tous les dirigeants, ci-après désignés collectivement « l'administrateur et/ou le dirigeant » de la Société.

Définitions

3. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
 - a. **Administrateur** : un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement.
 - b. **Autorité compétente** : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil.
 - c. **Comité** : le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration constitué conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

- d. **Conflit d'intérêts** : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement est également couverte par la présente définition.
- e. **Dirigeant** : le président-directeur général, qui est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche est soumise à l'approbation du Conseil.
- f. **Information confidentielle** : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur, ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur ou un dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe.
- g. **Loi** : désigne la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (L.R.Q., chapitre S-12.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion.
- h. **Lois** : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a.1), la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a. 15, al. 4) et la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., chapitre F-3.1.1).
- i. **Membre indépendant** : un administrateur qui n'a pas de relations ou d'intérêts, de manière directe ou indirecte, de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Société. Un administrateur est réputé

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

ne pas être indépendant s'il est ou a été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination :

- à l'emploi de la Société ou, s'il est à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., V-5.01) ;
 - si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction.
- j. **Personnes liées** : des personnes liées à un administrateur ou un à dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, de même que les personnes ou les entreprises auxquelles l'administrateur ou le dirigeant est associé.
- k. **Secrétaire du Conseil** : la personne qui exerce cette fonction.
- l. **Société** : désigne la Société de télédiffusion du Québec.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. L'administrateur et le dirigeant doivent contribuer à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
5. L'administrateur et le dirigeant sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02) et le présent code, tant qu'ils demeurent administrateur ou dirigeant ainsi que dans l'année suivant la fin de leurs fonctions. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

6. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent maintenir leurs connaissances à jour et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société ; ils ont le devoir de prendre connaissance du présent code, d'en promouvoir le respect et de se conformer aux lois et aux règlements applicables, ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.
7. L'administrateur ou le dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
8. L'administrateur ou le dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Devoir de discrétion

9. L'administrateur et le dirigeant sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et ils sont tenus à tout moment de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi obtenue.

Devoir de neutralité et de réserve

10. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. L'administrateur et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Déclaration

12. L'administrateur et le dirigeant doivent remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours suivant leur nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration de conflits d'intérêts selon le *Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts par les administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec* prévu à l'annexe II.

L'administrateur et le dirigeant doivent également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu d'une déclaration précédente.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et conservées par le secrétariat général, qui en assure le suivi.

Devoir de prévention des conflits d'intérêts

13. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leur fonction, ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur leur capacité à exercer leurs fonctions.
14. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se trouver dans une situation où eux ou une personne qui leur est liée pourraient tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur ou dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de la Société.
15. L'administrateur et le dirigeant doivent dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que tous les droits qu'ils pourraient faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

16. Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation ou de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'un administrateur ou au président-directeur général lorsqu'il s'agit d'un dirigeant sous l'autorité immédiate de ce dernier et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour toute la durée des délibérations et, s'il y a lieu, du vote relatif à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société pour lesquelles il serait aussi visé.

17. L'administrateur et le dirigeant ne doivent pas confondre les biens de la Société avec les leurs et ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.
18. L'administrateur doit éviter d'intervenir directement dans le fonctionnement et la gestion interne de la Société.
19. Un administrateur ou un dirigeant qui estime qu'il se trouve dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du code peut prendre avis auprès du directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques ou, en son absence, auprès du conseiller juridique ou du comité.

Devoir de confidentialité

20. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

21. Dans l'année qui suit leur départ, il est interdit à l'administrateur et au dirigeant d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et qui n'est pas accessible au public.
22. Dans l'année qui suit leur départ, l'administrateur et le dirigeant ne doivent pas non plus donner à qui que ce soit des conseils fondés sur de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et non accessible au public, concernant les programmes ou les politiques de la Société ou d'un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants dans l'année qui a précédé leur départ.

Cadeaux et avantages

23. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, l'administrateur et le dirigeant ne peuvent solliciter ou accepter de transferts de valeurs économiques.

Trafic d'influence

24. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
25. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

Avantages indus

26. L'administrateur et le dirigeant doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de leurs fonctions au sein de la Société.

Conduite à la fin du mandat

27. L'administrateur ou le dirigeant qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
28. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Activités politiques

29. Tout administrateur qui se porte candidat à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
30. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit démissionner de ses fonctions.

Rôle du comité de gouvernance et d'éthique (comité)

31. Le comité a pour mandat:
 - 31.1 d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent code et d'en proposer au besoin la mise à jour au conseil d'administration;
 - 31.2 d'assurer une formation continue des administrateurs et des dirigeants, et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent code;
 - 31.3 de donner son avis et de fournir son soutien à tout administrateur ou dirigeant confronté à une situation qu'il estime problématique;
 - 31.4 d'examiner toute situation problématique portée à sa connaissance concernant le respect ou l'application du présent code et d'en informer le président du Conseil;
 - 31.5 de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent code.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

32. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos et en détermine la rémunération.

Procédure

33. L'administrateur ou le dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer par écrit au comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir les renseignements suivants :

- a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- b. la description de la violation ;
- c. la date ou la période de la survenance de la violation ;
- d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

34. Lorsqu'une plainte est déposée à l'égard d'un administrateur ou d'un dirigeant pour un manquement à l'éthique ou à la déontologie, le comité, s'il juge la plainte recevable, avise la personne ciblée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et du fait qu'il y aura une enquête.

35. Dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la plainte, le comité fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. À sa discrétion, le comité peut prolonger ce délai de trente (30) jours supplémentaires.

36. Dans le cadre de son enquête, le comité est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Il peut notamment consulter tout document pertinent à son enquête, rencontrer toute personne concernée ou impliquée. Il peut confier à des tiers la vérification de faits liés à l'enquête.

37. Un administrateur ou un dirigeant peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un administrateur ou un dirigeant auprès de l'autorité compétente.

38. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis écrit favorable du comité (*Demande d'avis* – Annexe III) aux conditions suivantes :

- a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
- b. l'avis a été déposé auprès du conseil d'administration ;
- c. les faits pertinents ont tous été dévoilés intégralement au comité, de façon exacte et complète ;
- d. l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

Processus disciplinaire

39. Aux fins du processus disciplinaire, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

40. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du conseil d'administration. Ce dernier peut chercher avis auprès du conseil d'administration.

41. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide, ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

42. L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le désire, être entendu à ce sujet.
43. Sur conclusion que l'administrateur ou le dirigeant a contrevenu aux lois ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
44. Si l'autorité compétente est le secrétaire général associé, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension ou la révocation. Dans le cas du président-directeur général, la sanction peut aller jusqu'au congédiement.
45. Dans le cas d'un dirigeant, la sanction imposée peut aller jusqu'au congédiement. Dans ce cas, l'autorité compétente doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.
46. Toute sanction imposée à un administrateur ou à un dirigeant de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.
47. Dans le cas d'un dirigeant, ce dernier, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec*, peut avoir recours à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique* afin de contester toute sanction qui lui est imposée.
48. Le comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs, à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Ceux-ci ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
49. Le secrétaire général de la Société assiste le comité et le président du conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, des divulgations et des attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* prévue à l'annexe I est suivie par le secrétaire général.

Dispositions diverses

50. Le présent code est adopté conformément au Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02).
51. La Société souscrit annuellement à une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, et le Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société prévoit, entre autres, les conditions d'indemnisation (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe IV).
52. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace tout autre code adopté antérieurement.
53. Les administrateurs et les dirigeants doivent remplir le formulaire de déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe V) et le remettre dûment signé au secrétaire général.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Avant-propos

La lecture de plusieurs documents traitant d'éthique, de déontologie, de codes de conduite ou de codes d'éthique nous amène à favoriser l'adhésion à des valeurs partagées plutôt qu'à nous limiter à dicter des comportements ou à en défendre d'autres dans le cadre d'un « code ».

Sont donc soulignés les principes qu'à titre de société d'État nous nous devons d'adopter, et d'autres qui sont plutôt sous-tendus par les valeurs que véhicule l'entreprise.

L'adhésion du personnel, souvent déjà acquise, sera d'autant plus forte qu'elle coïncidera avec ses propres valeurs et à l'image qu'il se fait de Télé-Québec, son entreprise.

1^{er} principe

Télé-Québec est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant externes qu'internes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout son personnel et que celui-ci doit respecter.

2^e principe

Télé-Québec et son personnel refusent de poser des gestes contraires aux exigences des lois, de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de l'entreprise et à ternir son image auprès de la population.

3^e principe

Télé-Québec et son personnel traitent de façon courtoise, juste et honnête tous les employés de l'entreprise, de même que ses clients, fournisseurs et partenaires. Cela signifie notamment que la discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans l'entreprise et que les mesures appropriées sont prises en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel.

4^e principe

Télé-Québec et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne, et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

5^e principe

Télé-Québec et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens ou des ressources de l'entreprise et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit demeurer confidentiel et dans un souci de transparence pour le reste.

6^e principe

Télé-Québec et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. Télé-Québec respecte la participation de son personnel aux activités de sa communauté, et le personnel évite de prendre des positions qui pourraient mettre Télé-Québec dans l'embarras ou de faire croire que Télé-Québec approuve son opinion.

7^e principe

Télé-Québec et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

8^e principe

Chaque nouvel employé reçoit un exemplaire du présent code.

Objet

Le présent code a pour objet de favoriser la transparence au sein de la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée « la Société »), d'établir les règles d'éthique que doit respecter tout le personnel de la Société dans l'exercice de ses fonctions et de définir un code de conduite pratique pour y arriver.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Champ d'application

Le présent code s'applique à tout le personnel de la Société quel que soit son niveau hiérarchique ou son statut. Relevant du bon sens autant que de la bonne foi, ou faisant appel au sens de la justice et de l'honnêteté, les principes ou les valeurs mentionnés ci-dessous aideront le personnel à orienter ses actions.

Règles d'éthique

1^{re} RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter la loi

La Société est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant internes qu'externes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout le personnel et que celui-ci doit respecter.

En plus de sa loi constitutive (L.R.Q., c. S-12.01), qui définit son mandat et sa mission, la Société doit respecter divers autres règlements et lois, notamment la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02), et, pour ce faire, promulgue diverses règles internes d'encadrement, directives ou politiques que tous doivent intégrer dans leur travail pour assurer la cohérence nécessaire à la réalisation de son mandat.

CODE DE CONDUITE

- L'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens ou de temps n'est ni acceptable ni tolérée.
- Dans le cadre de ses fonctions, le personnel ne contrevient à aucune loi, tant civile, pénale que criminelle, et agit dans le respect des contrats conclus par la Société, dont notamment les conventions collectives en vigueur.

2^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Bien administrer et agir avec intégrité

Le personnel s'abstient de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et aux règles de saine administration et de bonne conduite, et de transiger ou de conclure avec des tiers des ententes qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de la Société ou à ternir son image auprès de la population.

CODE DE CONDUITE

- S'assurer que les registres et les dossiers de la Société sont tenus avec rigueur et minutie.
- Faire preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires et les fournisseurs de la Société, tout en protégeant les informations confidentielles.
- Ne pas copier de logiciels fournis par la Société et ne pas utiliser de logiciels personnels au sein de la Société.
- Respecter les biens et les ressources de la Société et ne pas les utiliser à des fins personnelles.
- Parmi les ressources de la Société s'en trouve une qui est capitale : l'information. Elle peut être accessible et publique, ou au contraire privée et confidentielle, et dans ce dernier cas, le personnel doit en respecter le caractère confidentiel.
- Assurer une extrême discrétion concernant toute information confidentielle, notamment tous les renseignements personnels.
- Ne pas participer volontairement et en connaissance de cause à un paiement, à une négociation ou à une dépense non autorisés.
- Protéger le secret des renseignements liés aux transactions de la Société tant et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas rendues publiques. Si ces informations doivent demeurer confidentielles, elles ne peuvent être divulguées même par une personne qui ne travaille plus pour la Société.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

- Maintenir le lien de confiance entre les interlocuteurs (clients, fournisseurs et partenaires) et la Société en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- S'assurer que toute information confidentielle ou stratégique est retirée de tout poste informatique si celui-ci n'est pas suffisamment protégé contre les accès non autorisés.
- Conserver dans un endroit sécuritaire les fichiers et supports contenant de l'information sensible.

3^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter les personnes

La Société et son personnel traitent avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice tout employé ainsi que les tiers, clients, fournisseurs ou partenaires, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés. Cela signifie que la discrimination et le harcèlement n'ont pas davantage leur place dans la Société que l'iniquité ou le mépris de la santé et de la sécurité des collègues, et que le respect est de rigueur.

CODE DE CONDUITE

Respecter la personne, c'est notamment :

- traiter chacun de façon équitable tout en tenant compte de ses différences ;
- maintenir un milieu de travail favorisant la collaboration et le respect mutuel, et exempt de discrimination et de harcèlement prohibés par les chartes ;
- éliminer toute forme de stéréotypes prohibés par les chartes ;
- protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel de la Société.

4^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Éviter tout conflit d'intérêts de même que toute apparence de conflit d'intérêts

La Société et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

CODE DE CONDUITE

- Chacun dénonce toute situation où il pourrait favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches au détriment de ceux de la Société.
- Chacun dénonce aussi toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts, car l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.
- Les gestionnaires s'assurent que toutes les transactions sous leur responsabilité respectent le processus d'attribution et le souci de transparence de la Société.
- Chacun doit immédiatement aviser son supérieur immédiat lorsque lui, son conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec la Société.
- L'employé qui possède ou dont le conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec la Société doit absolument refuser de participer au processus de décision ou d'attribution du contrat.
- Dans tous les cas, l'employé informe son supérieur, et dans les cas de doute, les gestionnaires doivent s'adresser au directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques.
- Tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau doit être considéré comme source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), celui-ci doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse, et non comme visant à influencer une décision d'affaires.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

5^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Rendre des comptes exacts et agir avec rigueur

La Société et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens et des ressources mis à leur disposition et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit le demeurer et dans un souci de transparence pour le reste.

CODE DE CONDUITE

- Pour être en mesure de remplir adéquatement sa mission et donc de mettre en ondes une programmation de qualité, la Société compte sur chaque membre du personnel pour effectuer un travail rigoureux.
- Effectuer un travail rigoureux, cela signifie aussi bien tenir les dossiers en ordre que d'y consigner des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit.

6^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec probité

La Société et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. La Société reconnaît que ses employés peuvent participer activement et à titre personnel aux activités de leur communauté, et les employés évitent de prendre des positions qui pourraient mettre la Société dans l'embarras ou de faire croire que la Société approuve leur opinion.

CODE DE CONDUITE

- La Société s'associe régulièrement à des événements ou à des activités culturelles, éducatives ou sociales et reconnaît à son personnel la possibilité d'en faire autant.
- L'employé qui désire participer à des activités culturelles, sportives, communautaires, religieuses, politiques ou autres le fait dans le respect des règles établies et dans les limites prévues aux conventions collectives applicables.
- Le personnel ne peut ni ne doit exprimer d'opinions politiques au nom de la Société.

- Le personnel ne peut non plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de la Société pour des activités d'organisation, de recrutement, de publicité ou autre activité similaire à caractère politique ou pour des fins personnelles.

Agir avec probité, c'est notamment :

- respecter les conditions d'embauche ;
- exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société ;
- faire preuve de conscience professionnelle ;
- contribuer à l'image de marque de la Société ;
- ne pas s'occuper de ses affaires personnelles pendant le temps rémunéré devant être consacré au travail ;
- ne pas s'engager dans des activités susceptibles de discréditer la Société et pouvant mettre en péril le lien de confiance qui doit exister entre la Société et son personnel.

7^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec transparence

La Société et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

Ce principe est la conséquence de tout ce qui précède. En effet, si toutes les règles précédentes ont été respectées, il n'y a rien dont la Société et son personnel auraient à rougir s'ils avaient à justifier ou à expliquer leurs gestes ou décisions publiquement. Cela exige de tous une grande rigueur dans le processus de prise de décision et une grande intégrité tout au long des étapes de réalisation et d'exécution dans le respect des chartes, lois, règlements, conventions collectives, normes, directives ou politiques.

Sanctions

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce code est passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Responsable de l'application du code

Chaque membre du personnel doit respecter les règles d'éthique et de conduite et prévenir son supérieur dans tous les cas où un conflit d'intérêts ou un manquement survient ou est appréhendé. Chaque cadre est responsable de l'application du code de conduite au sein de son unité.

Responsable de l'interprétation du code

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence, le conseiller juridique, assume la responsabilité d'interpréter le présent code et de recevoir les dénonciations. Toutefois, lorsque la dénonciation vise le personnel de la Direction générale des affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général, qui en dispose. Ce dernier peut avoir recours à toute ressource juridique extérieure qu'il juge pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

Procédure

1. Toute plainte doit être faite par écrit.
2. La plainte doit contenir les renseignements suivants:
 - a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
 - b. la description de la violation;
 - c. la date ou la période de la survenance de la violation;
 - d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
3. Si la plainte est jugée recevable, la personne ciblée est avisée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête.

4. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de la plainte ou dans les dix (10) jours suivant la connaissance de tous les faits pertinents, un rapport des constatations est déposé au président-directeur général, et le responsable de l'interprétation du code lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. L'employé est avisé des mesures qui seront prises à son égard.
5. Dans le cadre de son enquête, le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, ou en son absence le conseiller juridique, est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Si la dénonciation vise le personnel de la direction générale, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général. Ils peuvent notamment consulter tout document pertinent à leur enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
6. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'employé peut être relevé de ses fonctions sans salaire en cours d'enquête.

Confidentialité

Le directeur général principal et secrétaire corporatif, ou en son absence le conseiller juridique, préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler l'identité des plaignants, requérants et informateurs, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.



Télé-Québec

Direction générale des communications
et image de marque

1000, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3L7

Téléphone : 514 521-2424

Télécopieur : 514 864-1970

Numéro sans frais : 1 800 361-4362

Adresse Internet : telequebec.tv

Courriel : info@telequebec.tv

Dépôt légal – 2013

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-69521-9

ISBN (version PDF) : 978-2-550-69522-6

ISSN : 1485-8835

Suivez-nous |  facebook.com/TeleQc |  [@telequebec](https://twitter.com/telequebec)



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées
postconsommation, certifié Éco-Logo. Procédé sans chlore.
Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

